

Éducation et Développement de la petite enfance

Rapport annuel
2019–2020



Éducation et Développement de la petite enfance

Rapport annuel 2019-2020

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-2845-7 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-2847-1 (PDF : édition en français)

ISSN 2368-4763 (édition imprimée bilingue)
ISSN 2638-478X (PDF : édition en français)

13077 | 2021.02 | Imprimé au Nouveau-Brunswick



Lettres d'accompagnement

Du ministre à la Lieutenante-gouverneure

L'honorable Brenda L. Murphy

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, province du Nouveau-Brunswick, pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Dominic Cardy

Ministre

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Dominic Cardy

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Monsieur :

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Marcel Lavoie

Sous-ministre, secteur francophone

Du sous-ministre au ministre

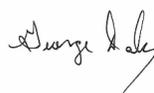
L'honorable Dominic Cardy

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Monsieur :

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



George Daley

Sous-ministre, secteur anglophone

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	2
Message du sous-ministre	3
Grandes priorités du gouvernement	4
Faits saillants	5
Mesures du rendement.	6
Survol des activités du Ministère.	16
Vue d'ensemble de la division et faits saillants	18
Information financière	32
Résumé des activités de recrutement.	33
Résumé des projets de loi et des activités législatives	34
Résumé des activités liées aux langues officielles	35
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	36
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	39
Annexe A.	40
Annexe B.	41

Message du ministre

Il est essentiel pour la prospérité de notre province de faire en sorte que les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick reçoivent une éducation de qualité pour les préparer à l'avenir.

L'apprentissage commence à la naissance et est un processus qui se poursuit tout au long de la vie. Notre objectif est d'inculquer à nos élèves l'amour de l'apprentissage et de soutenir les apprenants qui sont passionnés par leur éducation.

Au cours de l'exercice financier, la plupart des établissements de services de garderie éducatifs admissibles ont participé à la désignation des centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Le programme de subvention aux parents a également été bonifié, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de familles qui en ont bénéficié. Je m'en voudrais de ne pas mentionner le rôle important que notre secteur de la petite enfance a joué dans la réponse à la pandémie de COVID-19. En mars 2020, les garderies éducatives du Nouveau-Brunswick ont dû fermer leurs portes en raison de l'état d'urgence qui a été décrété dans l'ensemble de la province. Or, afin de soutenir la continuité des services essentiels, y compris ceux offerts par les fournisseurs de soins de santé, le Ministère a conclu une entente avec plus de 90 établissements qui offraient des services de garderie éducative d'urgence aux travailleurs essentiels.

Dans les écoles publiques, en ce qui a trait au secteur francophone, les initiatives de projet de vie et de carrière et le profil de sortie restent une priorité et ont permis d'améliorer les pratiques pédagogiques et le soutien au personnel éducatif. Pour ce qui est du secteur anglophone, les données sur la littératie équilibrée, l'amélioration des mathématiques et l'évaluation formative dans les écoles de la maternelle à la troisième année ont montré une croissance continue, et les possibilités d'apprentissage du français dans les zones rurales (FLORA) ont été étendues à onze sites pilotes, ce qui a permis d'offrir un accès équitable à l'apprentissage précoce du français. De plus, un nombre considérable de mises à jour de programmes ont été réalisées.

En octobre, nous avons eu l'occasion d'accueillir le Sommet provincial sur l'éducation qui visait à renforcer les liens communautaires et à mettre les écoles en contact avec le monde des affaires afin d'offrir aux élèves de précieuses possibilités d'apprentissages pratiques. Nous avons lancé *Succès chez nous : Un livre vert sur l'éducation au Nouveau-Brunswick* et entrepris une tournée de consultation provinciale afin de fournir une rétroaction sur le système d'éducation et d'éclairer la mise en œuvre des plans d'éducation de 10 ans.

Ce rapport reflète le travail passionné qui a été réalisé dans les écoles, les districts scolaires, les garderies éducatives et au sein du Ministère.

Je me réjouis à l'avance à l'idée de continuer à travailler avec les parents, les membres de la communauté, le personnel des écoles, les conseils d'éducation de district, les districts scolaires et les partenaires de la petite enfance au cours du prochain exercice financier. Votre contribution est inestimable et très appréciée.

Ensemble, nous nous appuierons sur les réalisations de cet exercice financier pour fournir aux enfants et aux jeunes néo brunswickois les outils dont ils ont besoin pour réussir leur apprentissage tout au long de leur vie.



L'honorable Dominic Cardy
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Message du sous-ministre

Bien que la fin de l'exercice financier ait été marquée par les bouleversements causés par la pandémie de COVID-19, le Ministère a réalisé des progrès tangibles dans la mise en œuvre des objectifs du Plan d'éducation de 10 ans. Ce travail fait en sorte que chaque enfant et chaque jeune, de la petite enfance à l'âge adulte, puisse développer et réaliser son plein potentiel.

Les investissements dans le secteur de la petite enfance ont appuyé l'expansion de la désignation de Centre de la petite enfance et de garderie éducative en milieu familial du Nouveau-Brunswick, qui a été couronnée de succès. Pour preuve, en mars 2020, 86 pour cent des établissements de garderie éducative admissibles avaient adhéré à ce programme de désignation. Il va sans dire que ce projet est prometteur et très encourageant.

L'apprentissage dès la petite enfance est propice à l'épanouissement linguistique et à la vitalité culturelle de la communauté acadienne et francophone au sein de laquelle nos enfants évoluent. Il leur donne ainsi à tous l'occasion de mener une vie à la hauteur de leurs ambitions et de réaliser leurs projets d'avenir. De plus, la bonification de la subvention aux parents qui aide les familles à faible et moyen revenu s'est traduite par une augmentation de 49 pour cent de la participation à ce programme d'aide financière destiné aux enfants âgés de cinq (5) ans et moins.

Dans le milieu scolaire, le Ministère a poursuivi son travail pour faire progresser diverses initiatives, notamment dans les domaines de la santé mentale positive dans les écoles, de la littératie et en ce qui a trait au déploiement du bulletin provincial commun au primaire.

Il y a également raison de se réjouir des efforts considérables qui ont été consacrés au projet de vie et de carrière, ainsi qu'au profil de sortie dans le cadre d'initiatives qui ont permis de réaliser des progrès concrets au cours de cet exercice, notamment en ce qui a trait au développement de meilleures pratiques pédagogiques et de ressources d'appui pour le personnel éducatif.

Dans le domaine de l'inclusion scolaire, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre du projet pilote qui permet de faciliter la transition des élèves à besoins particuliers vers le marché du travail. La plateforme de gestion des services de soutien monAPPUI est un outil d'appoint très utile dans le cadre de cette initiative.

Malgré les répercussions attribuables à la COVID-19, l'ensemble du personnel du secteur francophone du Ministère est plus que jamais déterminé à offrir aux enfants et aux élèves une éducation inclusive et de qualité dans le but de leur permettre d'être tous des citoyens engagés et ouverts sur le monde. Grâce à une éducation de qualité, ils pourront ainsi contribuer au dynamisme, à l'épanouissement et au rayonnement de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.



Marcel Lavoie
Sous-ministre, secteur francophone

Message du sous-ministre

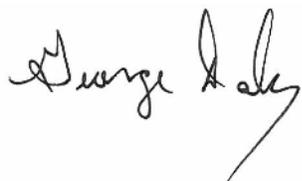
L'objectif du Ministère est de créer des expériences éducatives exceptionnelles pour tous les enfants du Nouveau-Brunswick. C'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec les districts scolaires, les conseils d'éducation de district, tout le personnel des écoles, les Premières Nations, les intervenants de la petite enfance, les parents et les élèves pour faire en sorte que les écoles et les garderies soient des milieux où tous les apprenants disposent des outils nécessaires pour réussir.

Puisque la petite enfance fait partie intégrale du plan d'éducation, la valeur de l'apprentissage à la petite enfance et ses effets cruciaux sur le développement des enfants sont reconnus comme étant une priorité du système. La troisième année du plan d'action *Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ : Plan d'action pour les services de garderies éducatifs* s'est achevée en mars 2020. Un élément clé de ce plan d'action est la désignation de Centre de la petite enfance et de garderie éducative en milieu familial du Nouveau-Brunswick a connu un franc succès, puisque 86 pour cent de tous les établissements admissibles participaient à ce programme en mars 2020. En outre, l'extension de la subvention parentale a permis d'augmenter la participation au programme de 200 pour cent pour les enfants âgés de cinq (5) ans et moins. En 2019-2020, cette augmentation représentait 49 pour cent. Cet accroissement de la participation au programme s'explique principalement par l'augmentation des subventions et la modification du processus de demande des parents, qui facilite l'accès à ces subventions sans stigmatisation.

Au sein du système M-12, des documents conceptuels ont été élaborés pour expliquer le programme d'études remanié du Nouveau-Brunswick. Le portrait qui a été dressé de l'apprenant du Nouveau-Brunswick et des écoles pilotes de l'apprentissage personnalisé a contribué à la vigueur accrue de ce domaine pour les élèves dans les salles de classe du Nouveau-Brunswick.

De plus, le Ministère a renouvelé son engagement d'investir dans l'amélioration des programmes d'éducation des Premières Nations et dans le programme des compétences essentielles, élaboré et piloté en partenariat avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT), ainsi qu'avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. Ce programme a été élargi pour y inclure 26 écoles secondaires anglophones au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Nous sommes fiers des réalisations et des résultats obtenus grâce à notre collaboration avec nos partenaires au cours de cet exercice. Au cours du prochain exercice, nous continuerons à travailler pour que les apprenants du Nouveau-Brunswick acquièrent les compétences nécessaires à leur réussite actuelle et future.



George Daley
Sous-ministre, secteur anglophone

Grandes priorités du gouvernement

Gestion de la stratégie et des opérations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus donne à la fonction publique un moyen éprouvé permettant de mettre en œuvre sa stratégie, d'accroître la reddition de compte et de favoriser l'amélioration continue.

La première étape de l'élaboration de la stratégie du gouvernement, à l'aide du système de gestion officielle, commence par l'utilisation de la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

Nos grandes priorités :

Gouvernement abordable et viable

Remettre de l'ordre dans nos finances permettra au gouvernement d'être prêt à agir et d'offrir des services publics durables de haute qualité à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Soins de santé publique fiables

Les gens du Nouveau-Brunswick méritent d'avoir un système de soins de santé viable et de haute qualité qui leur permet d'obtenir les services dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

Éducation de première classe

Les jeunes du Nouveau-Brunswick ont besoin d'avoir accès à une éducation de première classe afin de vivre pleinement et d'être concurrentiels sur les marchés du travail de demain.

Secteur privé dynamisé

Tous les gens du Nouveau-Brunswick bénéficient d'un secteur privé en plein essor. Il est avantageux pour notre province d'augmenter les investissements du secteur privé, d'accroître notre main-d'œuvre et d'accueillir des entreprises prospères de toutes tailles.

Communautés dynamiques et durables

Les communautés dynamiques sont des endroits où les gens souhaitent vivre. Avoir plus de communautés dynamiques et durables rend la province plus résiliente.

Organisation hautement performante

Lorsque les fonctionnaires engagés et habilités utilisent leurs talents et leurs compétences pour faire de notre province un meilleur endroit, tous les gens du Nouveau-Brunswick en bénéficient.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, le Ministère s'est concentré sur les priorités stratégiques à l'aide des initiatives suivantes :

- Conclusion de la troisième année du programme *Donnons à nos enfants une longueur d'avance dès le départ : Plan d'action pour les services de garderie éducatifs* en mars 2020.
- Bonification de la subvention parentale pour les enfants âgés de cinq (5) ans et moins.
- Financement d'appoint et collaboration avec les garderies éducatives qui offraient des services de garderie d'urgence aux travailleurs essentiels touchés par le stade initial de la pandémie de COVID-19 et la fermeture qui en a résulté.
- Poursuite du déploiement provincial du projet de vie et de carrière et du profil de sortie en développant de meilleures pratiques et des ressources pédagogiques pour soutenir le personnel scolaire francophone.
- Achèvement de la troisième et dernière année de l'initiative des écoles prototypes pour l'élaboration du profil de sortie des élèves francophones du Nouveau-Brunswick.
- Poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada par l'achat de ressources pédagogiques, la formation et des activités de sensibilisation.
- Poursuite des initiatives de *Créons la suite* par l'entremise de quatre laboratoires d'innovation sociale misant sur la communication avec les parents au sujet du projet de vie et de carrière.
- Lancement du *Portrait of a Learner, Future Ready: Self-determined and Capable*, qui guide le travail de personnalisation et d'élaboration des programmes d'études du secteur anglophone.
- Élargissement des possibilités d'apprentissage du français en milieu rural (FLORA) à treize sites pilotes pour offrir un accès équitable à l'apprentissage précoce du français.
- Développement de cours en ligne, notamment *Culturally and Linguistically Inclusive Schools, The Global Mindset et The Plurilingual Language Learner*.
- Réception du prix *Zero Project 2020* en reconnaissance du cadre provincial de formation sur l'autisme, en tant que modèle de pratique inclusive innovante. En outre, ce programme a été reconnu dans le rapport de suivi de l'éducation mondiale 2020 de l'UNESCO.
- Lancement de *Succès chez nous : Un livre vert sur l'éducation au Nouveau-Brunswick*.
- Tenue du Sommet sur l'éducation qui s'est déroulé du 16 au 18 octobre 2019.
- Mise en œuvre de la phase 2 du projet pilote de caméra de bras d'arrêt sur les autobus scolaires.
- Mise en œuvre d'un projet d'autobus à carburant alternatif pour étudier la viabilité de l'achat d'autobus scolaires carburant au propane et au gaz au lieu du diesel.
- Achèvement de la mise en œuvre de *Bus Planner*, un système provincial de gestion des autobus.
- Élaboration et lancement d'une initiative de santé et de sécurité au travail (SST) pour le Ministère en collaboration avec Travail sécuritaire Nouveau-Brunswick.

Mesures du rendement

Une éducation de première classe	Mesures à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)	Mesures à court terme
Faire en sorte que chaque élève développe les compétences dont il a besoin pour réaliser son projet de vie et de carrière (secteur francophone)	Pourcentage d'élèves de 8e année qui affirment que le temps qu'ils ont passé à l'école primaire leur a permis de cerner leurs forces et leurs champs d'intérêt.	Pourcentage d'écoles dont le personnel est sensibilisé à l'importance de l'objectif 1 du Projet de vie et de carrière
Améliorer la compétence en littératie des apprenants (secteur francophone)	Pourcentage d'élèves qui atteignent au moins le niveau attendu lors des évaluations de lecture provinciales de 2e année.	Pourcentage d'élèves qui atteignent au moins le niveau attendu lors des évaluations de lecture provinciales de 2e année.
Améliorer les compétences en littératie pour l'ensemble des apprenants (secteur anglophone)	Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement approprié ou élevé aux évaluations provinciales de lecture.	Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement approprié ou élevé aux évaluations provinciales de lecture en 4e, 6e et 9e année
Améliorer les compétences en numératie pour l'ensemble des apprenants. (secteur anglophone)	Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement approprié ou élevé aux évaluations provinciales de mathématiques	Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement approprié ou élevé aux évaluations provinciales de numératie en 4e, 6e et 10e année.

Secteur privé dynamisé	Mesures à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)	Mesures à court terme (2018-2020)
Augmenter le pourcentage d'enfants âgés de cinq (5) ans et moins qui fréquentent un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick.	Sans objet	Augmenter le nombre de places en garderie éducative agréée pour nourrissons de 2184 à 2384 d'ici 2020.
	Sans objet	Faire en sorte que 445 enfants occupent une place subventionnée dans un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick d'ici 2020.

Une éducation de première classe

Faire en sorte que chaque élève développe les compétences dont il a besoin pour réaliser son projet de vie et de carrière

Objectif 1 du Plan d'éducation de 10 ans (secteur francophone)

Objectif de la mesure

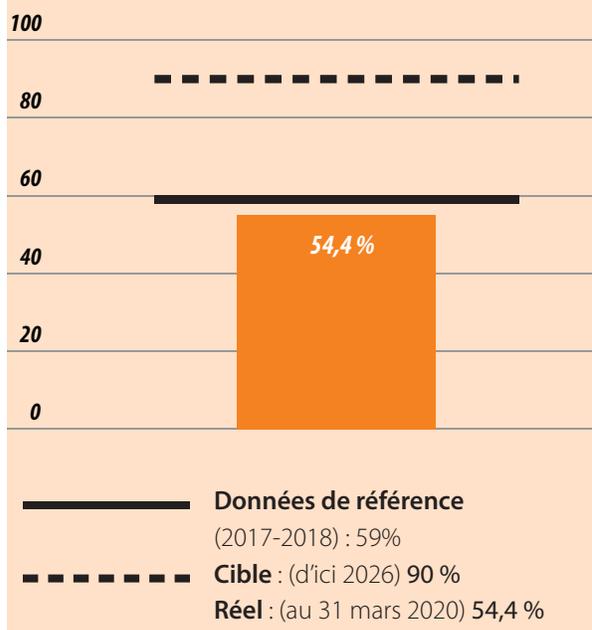
Faire en sorte que chaque élève développe les compétences dont il a besoin pour réaliser son projet de vie et de carrière.

Mesures

Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage d'élèves de 8e année qui indiquent que leur passage au primaire leur a permis de découvrir leurs forces et leurs champs d'intérêt.

Rendement général



Raison d'être de cette mesure?

Dans le sondage des finissants de 2019, 58 pour cent des répondants ont indiqué « Je ne sais pas exactement ce que je veux faire » comme étant un obstacle ou un obstacle possible à la poursuite d'études postsecondaires. La Découverte de soi est un domaine d'action de l'objectif 1. La connaissance de soi contribue à l'engagement, la résilience et la confiance en soi et facilite la prise de décisions éclairées quant à l'avenir, tant sur le plan personnel que professionnel.

Quelles initiatives ou quels projets servant à atteindre le résultat escompté ont été entrepris au cours de l'exercice du présent rapport?

Dans les dernières années, diverses initiatives ont été mises en place auprès des élèves de la 6e à la 8e année pour favoriser la découverte de soi (forces, défis, passions et champs d'intérêt). Le résultat de cet indicateur est à la baisse par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, le Ministère est d'avis que ce résultat est attribuable à une plus grande introspection des élèves concernant leur connaissance de soi. Ils ont maintenant plus d'occasions de parler de leurs forces et de leurs champs d'intérêt et sont davantage conscients qu'ils ne se connaissent pas très bien.

Mesures à court terme (2018-2020)

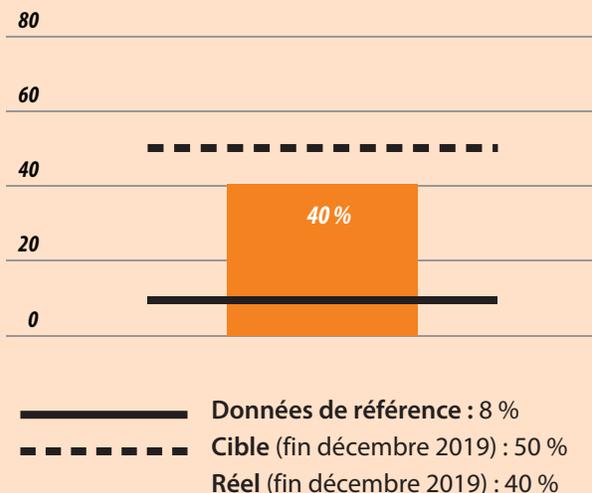
Pourcentage d'écoles dont le personnel est sensibilisé à l'importance de l'objectif 1 : Projet de vie et de carrière.

Description de la mesure à court terme

Un sondage a été rempli par des directions d'écoles afin de vérifier si leur personnel est sensibilisé à l'importance de l'objectif 1. Les équipes-école qui ont démontré qu'elles comprenaient bien « quoi changer » et « pourquoi changer » sont considérées « sensibilisées ». La cible pour juin 2020 était 85 pour cent des écoles de la province.

Rendement général

Bien que la cible pour décembre n'ait pas été atteinte, la progression et l'engagement du personnel éducatif dans la poursuite de l'objectif 1 en seulement quelques mois sont tout de même exceptionnels. Maintenir ce rythme de progression aurait permis d'atteindre la cible de 85 pour cent avant juin 2020.



Raison d'être de cette mesure?

La poursuite de l'objectif 1 implique un changement transformationnel et systémique sans précédent. Les fondements en gestion du changement nous indiquent que la réussite d'un changement d'une telle envergure ne peut être réalisée sans l'engagement, la conviction et la mobilisation des acteurs principaux et des parties prenantes dans la poursuite du même objectif. Les premières étapes menant à cet engagement reposent à la fois sur une compréhension du changement souhaité, ainsi que sur la reconnaissance des avantages du changement et des risques associés à ne pas changer (quoi et pourquoi changer).

Quelles initiatives ou quels projets servant à atteindre le résultat escompté ont été entrepris au cours de l'exercice du présent rapport?

- Mise sur pied d'un comité provincial de déploiement qui a comme mandat de faire en sorte que toutes les directions d'écoles se sentent inspirées, appuyées et outillées afin qu'elles puissent exercer le leadership nécessaire à la poursuite de l'objectif 1;

- Développement d'un continuum et d'un portail comprenant de nombreuses ressources et des activités clé en main que les directions d'écoles peuvent appliquer auprès de leur personnel pour les sensibiliser à l'importance de l'objectif 1;
- Collaboration avec une experte en gestion du changement et développement de plusieurs outils permettant de planifier le changement et de gérer la résistance au changement de façon proactive;
- Rencontre provinciale des directions d'écoles (avril 2019);
- Rencontre provinciale des responsables des services de soutien à l'apprentissage (juin 2019);
- Rencontre provinciale des agents pédagogiques et agents d'amélioration (septembre 2019);
- Rencontre provinciale des conseillers en orientation (septembre 2019);
- Ressources fournies aux districts scolaires pour qu'ils assurent un accompagnement des écoles en matière de sensibilisation à l'importance de l'objectif 1.

Améliorer la compétence des apprenants en littératie

Objectif 7 du Plan d'éducation de 10 ans (secteur francophone)

Objectif de la mesure

Améliorer les compétences des apprenants et des apprenantes en littératie.

Mesures

Mesure à court et à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage d'élèves qui atteignent au moins le niveau attendu aux évaluations provinciales de lecture de 2e année.

Rendement général

Les résultats des évaluations provinciales sont consultables à l'adresse suivante :

http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education/m12/content/secteur_francophone/bulletins.html

Quelles initiatives ou quels projets servant à atteindre le résultat escompté ont été entrepris au cours de l'exercice du présent rapport?

Après la réalisation d'un projet lié aux résultats de la deuxième année de lecture – Lecture à haute voix, nous avons déterminé des actions à mettre en œuvre dans quatre domaines spécifiques : Évaluation de la petite enfance – Observation de l'enseignant, interventions liées à l'écoute et à l'analyse de la lecture des élèves, interventions ciblant une partie du continuum de lecture et identification des élèves nécessitant un soutien à l'acquisition du langage. Ces actions ont permis de clarifier les processus, de mieux cibler les besoins des élèves et d'intervenir plus tôt.

Plusieurs actions en lien avec l'évaluation de la petite enfance – Observation de l'enseignant ont été mises en place. Elles ont permis de clarifier et d'améliorer les processus en lien avec cet outil de dépistage précoce qui est directement lié aux succès scolaires des enfants. Par exemple, l'administration a su cibler les enfants vulnérables plus tôt dans l'année scolaire pour prolonger la période d'intervention. De plus, des activités d'intervention différenciées ciblées selon les cinq domaines développementaux de l'enfant, tel que proposé par l'évaluation de la petite enfance – Observation de l'enseignant afin d'intervenir plus efficacement. De la formation et des outils ont été offerts pour diminuer les efforts encourus avec l'administration et focaliser davantage le travail sur l'analyse des résultats et les interventions. Finalement, tous les enfants déterminés comme étant vulnérables ont été jumelés à un poste d'évaluation pour faire en sorte que les mesures de soutien et les stratégies mises en œuvre ont fonctionné et lui ont été bénéfiques. Les équipes de soutien travaillent en collaboration avec le personnel enseignant de la maternelle et jouent un plus grand rôle dans la préparation, l'observation, l'intervention, l'analyse et l'utilisation efficace des résultats et la transition de l'élève vers le niveau scolaire suivant.

Améliorer les compétences en littératie pour l'ensemble des apprenants

Objectif 3 du Plan d'éducation de 10 ans (secteur anglophone)

Objectif de la mesure

Faire en sorte que les enfants disposent des bases solides en littératie nécessaires pour réussir aux autres niveaux scolaires.

Mesures

Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement acceptable ou plus élevé aux évaluations provinciales de lecture.

Mesure à court terme (2016-2020)

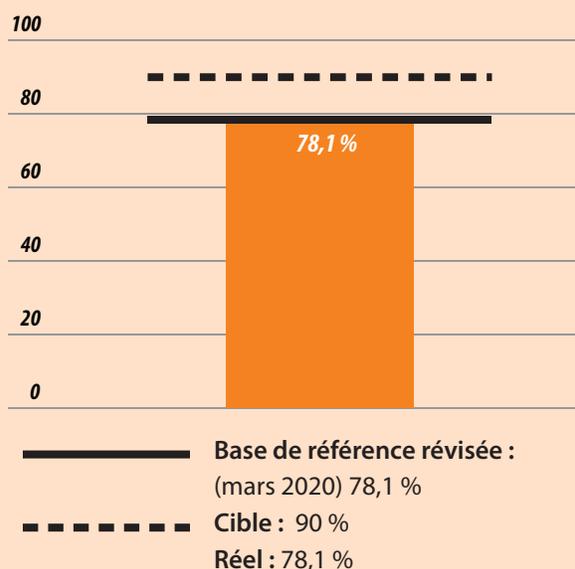
Pourcentage d'élèves qui ont obtenu des niveaux de performance appropriés et plus élevés aux évaluations provinciales de lecture de 4e, 6e et 9e année.

Description de la mesure à court terme

Les éléments inclus dans les évaluations provinciales de lecture des élèves de 4e, 6e et 9e années sont des mesures standardisées des résultats du programme d'études provincial en lecture des élèves de 4e, 6e et 8e années et des normes provinciales de réussite en lecture. Les évaluations provinciales de lecture des élèves de 4e et 6e année n'ont pas été administrées à l'exercice 2019-2020 en raison de la fermeture d'écoles en raison des mesures d'urgence contre la COVID-19.

Rendement général

Les résultats du présent exercice financier représentent la dernière transition vers la méthode d'analyse des résultats de l'évaluation provinciale de la 9e année. Pour cette raison, les résultats de 2019-2020 ne peuvent pas être comparés aux résultats précédents. 78,1 pour cent des élèves ont obtenu les notes appropriées ou plus élevées.



Quel est le but de cette mesure?

- Les recherches révèlent les répercussions positives d'une approche équilibrée de l'enseignement et de l'évaluation sur l'apprentissage.
- Les évaluations provinciales sont normalisées dans toute la province.
- Les évaluations provinciales fournissent un point de référence important pour identifier les élèves qui atteignent les résultats et les normes visés.
- Les enseignants surveillent les répercussions d'une approche équilibrée en matière d'enseignement et d'évaluation sur l'apprentissage des élèves afin d'atteindre les résultats et les normes prescrites.

- L'observation des données tirées d'une évaluation équilibrée, y compris l'évaluation provinciale normalisée, facilite un enseignement ciblé permettant de répondre aux besoins individuels des élèves.
- La satisfaction des besoins individuels des élèves a des répercussions positives sur leurs résultats.

Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre cet objectif au cours de l'exercice du présent rapport?

Les coordinateurs de district scolaire et les spécialistes de l'apprentissage du Ministère ont continué à travailler ensemble pour soutenir les pratiques d'enseignement de la lecture et de l'écriture.

Les modules d'apprentissage en ligne *Inspiring Growing Readers* sont en cours de développement. Le continuum *Building Blocks of Reading* a été achevé en mars et a également été partagé avec tous les enseignants. Ce matériel permettra aux enseignants de la maternelle à la 6e année de mieux comprendre les stratégies à utiliser en classe pour aider les élèves dans les domaines liés à la lecture et soutenir un cadre scientifique clair pour guider l'enseignement de la lecture. L'apprentissage professionnel est en cours.

Des fonds ont été alloués à chaque district scolaire pour soutenir l'apprentissage professionnel en ce qui a trait aux pratiques à haut rendement pour soutenir les lecteurs adolescents dans les écoles intermédiaires et secondaires en mettant l'accent sur les enseignants qui ont fait leur entrée dans la profession au cours des trois dernières années. Les modules « Inspirer et instruire les lecteurs adolescents » ont été initialement mis en place en 2015 et continuent d'être mis en œuvre pour

déterminer comment augmenter le volume de lecture, développer le vocabulaire, améliorer la compréhension et fournir un soutien intensif.

Des fonds ont également été alloués à chaque district scolaire pour soutenir l'apprentissage professionnel des enseignants de « English Language Arts » et de « English as an Additional Learning » au secondaire. Les spécialistes de l'apprentissage de « English as an Additional Learning », le personnel des districts scolaires et les enseignants ont travaillé en collaboration pour acquérir une compréhension de l'intelligence culturelle, ce que signifie travailler efficacement dans un environnement diversifié culturellement et ont exploré les programmes d'enseignement de « English as an Additional Learning » et d'autres ressources afin de déterminer quels moyens à utiliser pour soutenir plus efficacement les élèves de « English as an Additional Learning » dans les classes du secondaire.

Améliorer les compétences en numératie pour l'ensemble des apprenants.

Objectif 4 du Plan d'éducation de 10 ans (secteur anglophone)

Objectif de la mesure

Faire en sorte que les enfants disposent de bases solides en matière de calcul pour réussir aux autres niveaux scolaires.

Mesures

Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement acceptable ou plus élevé aux évaluations provinciales de mathématiques.

Mesure à court terme (2016-2020)

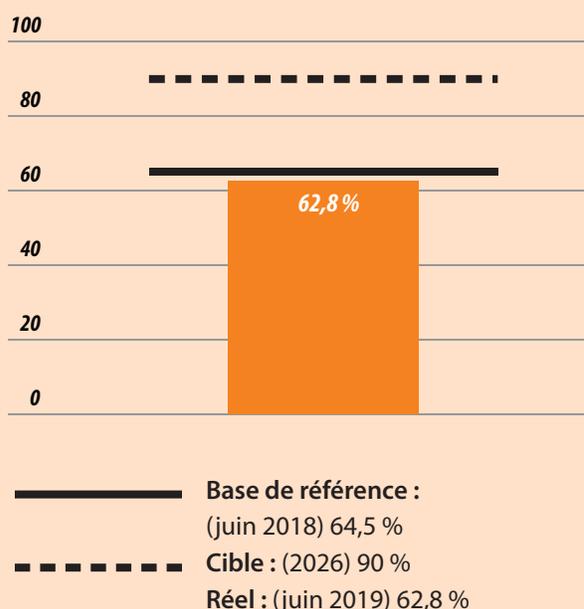
Mesurer le pourcentage d'élèves qui obtiennent des résultats appropriés et plus élevés aux évaluations provinciales de numératie en 4e, 6e et 10e année.

Description de la mesure à court terme

Les éléments inclus dans les évaluations provinciales de numératie de 4e, 6e et 10e année forment une mesure standardisée des résultats des programmes d'enseignement de la numératie des élèves de ces niveaux scolaires et des normes provinciales de réussite en numératie.

Rendement général

Les évaluations provinciales en mathématiques n'ont pas été administrées en 2019-2020 en raison de la fermeture d'écoles en réponse à la pandémie de COVID 19. Vous trouverez ci-dessous les résultats de l'évaluation provinciale de mathématiques de 10e année de l'année précédente.



Quel est le but de cette mesure?

- Les recherches révèlent les répercussions positives d'une approche équilibrée de l'enseignement et de l'évaluation sur l'apprentissage.
- Les évaluations provinciales sont normalisées dans toute la province.
- Les évaluations provinciales fournissent un point de référence important pour identifier les élèves qui atteignent les résultats et les normes visés.
- Les enseignants surveillent les répercussions d'une approche équilibrée en matière d'enseignement et d'évaluation sur l'apprentissage des élèves afin d'atteindre les résultats et les normes visés.
- L'observation des données tirées d'une évaluation équilibrée, y compris l'évaluation provinciale normalisée, facilite un enseignement ciblé permettant répondre aux besoins individuels des élèves.

- La satisfaction des besoins individuels des élèves a des répercussions positives sur leurs résultats.

Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre cet objectif au cours de l'exercice du présent rapport?

Les coordinateurs de district scolaire et les spécialistes de l'apprentissage du Ministère ont continué à travailler ensemble pour soutenir les pratiques d'enseignement des mathématiques. Dans le cadre de ce travail, tous les coordinateurs de matières en lien avec la littératie, la numératie et le français langue seconde des quatre régions ont pris part à une retraite de deux jours les 10 et 11 septembre 2019. Les coordinateurs de district scolaire des matières en lien avec la numératie et le(s) spécialiste(s) de l'apprentissage du Ministère continuent

de tenir régulièrement des réunions de groupe et de communiquer entre eux à ce sujet.

Le spécialiste de l'apprentissage des mathématiques de la maternelle à la 12e année a consulté le Bureau de l'éducation des Premières Nations pour soutenir sa plateforme numérique *World of Wisdom* (un projet pilote réalisé dans le district scolaire Anglophone North) mis en place en 2019 et qui offre du tutorat en mathématiques destiné aux élèves de 9e et 10e années.

Les outils d'évaluation formative et de collecte de données de l'initiative d'amélioration des mathématiques en 4e année d'anglais ont été édités, affinés et formatés à compter de l'été précédent et mis en ligne sur le site Web d'amélioration des mathématiques en 2019. Les outils pour l'anglais de 4e année ont été traduits en français, formatés et publiés sur le site Web d'amélioration des

mathématiques en 2019. Des experts en la matière de chaque district scolaire se sont réunis pendant deux jours en mars 2019 pour commencer à actualiser et à affiner les outils d'évaluation formative et de collecte de données de 5e année liés à l'initiative d'amélioration des mathématiques. Cette tâche a été achevée par les experts en la matière des districts scolaires et mise en œuvre au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Le document sur les normes de conception du cours en ligne *Number, Relations, and Functions 10* a été finalisé avec le spécialiste de l'apprentissage, l'équipe de conception et le chef de projet expert en la matière du Ministère. Le contenu du cours a commencé à être développé pendant l'année scolaire 2019-2020. Tout indique que ce cours sera mis en œuvre en février 2021.

Secteur privé dynamisé

Augmenter le pourcentage d'enfants âgés de cinq (5) ans et moins qui fréquentent un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick

Objectif de la mesure

Dans le rapport de la Commission d'étude sur les services de garde du Nouveau-Brunswick, les parents ont fait part de leurs préoccupations au sujet du manque de places pour nourrissons dans les établissements agréés et du coût élevé des services de garde pour nourrissons. Les quatre objectifs du Plan d'action pour les services de garderie éducatifs servent à améliorer la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité et l'inclusion. Cette initiative permet d'offrir un accès équitable et abordable à des services de garderie éducatifs de grande qualité par l'élimination des obstacles en lien avec le revenu familial, la capacité et les besoins des enfants, la langue et les milieux minoritaires.

Mesure

Mesures à long terme (sans objet)

Mesure à court terme (2018 2020)

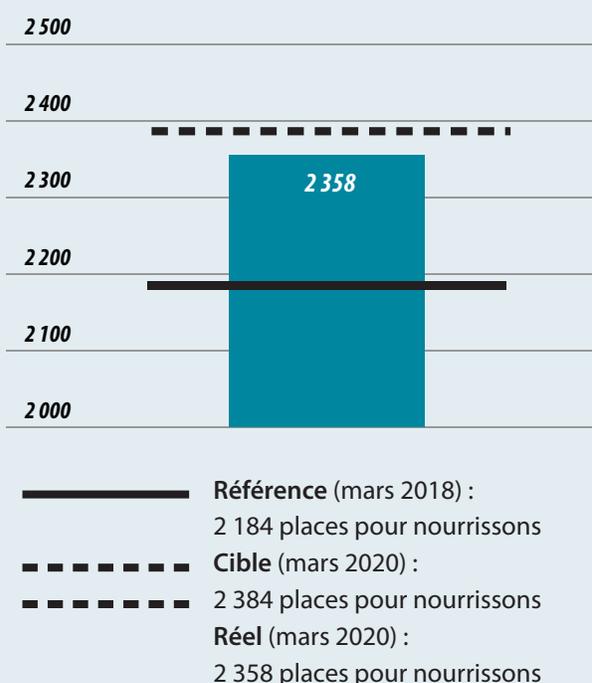
Augmenter de 2184 à 2384 le nombre de places en garderie éducative agréée pour les nourrissons d'ici 2020.

Description de la mesure

Mesurer l'augmentation du nombre de places pour nourrissons créées pendant cette période.

Rendement général

À l'aide d'une cible de création de 200 places pour nourrissons d'ici mars 2020, 174 places pour nourrissons ont été créées, faisant ainsi passer le nombre de places de 2184 à 2358. Le rendement global n'a pas atteint la cible de mars 2020.



Raison d'être de cette mesure?

Le rapport du groupe de travail sur la révision des services de garderie éducatifs a recommandé une augmentation des places pour nourrissons, puisque la viabilité de ces services, particulièrement en ce qui a trait aux places pour les enfants âgés de 0 à 4 ans, pose des problèmes importants. Cette recommandation préconise une augmentation progressive et cohérente des investissements publics pour mettre en place un système durable de garderies éducatives pour les enfants âgés de 0 à 4 ans.

Quelles initiatives ou quels projets servant à atteindre le résultat escompté ont été entrepris au cours de l'exercice du présent rapport?

Le Programme de désignation des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick sert à inciter les Centres

de la petite enfance et les garderies éducatives en milieu familial à augmenter le nombre de places pour nourrissons.

- Des subventions mensuelles d'un montant de 10 \$ par place pour nourrissons sont accordées aux Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick pour les aider à maintenir le nombre actuel de places pour nourrissons et à en créer de nouvelles.
- Des subventions mensuelles d'un montant de 2,50 \$ par place à la maternelle sont accordées aux garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick pour les aider à maintenir le nombre actuel de places pour nourrissons et à en créer de nouvelles.

Espace subventionné dans un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick

Objectif de la mesure

Rendre les services de garderie éducatifs plus abordables pour les familles.

Mesures

Mesures à long terme (sans objet)

Mesure à court terme (2018 2020)

Que 445 enfants bénéficient d'une place subventionnée dans un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick d'ici 2020.

Description de la mesure à court terme

Les parents qui ont des enfants âgés de cinq (5) ans et moins qui fréquentent les **Centres de la petite enfance et les garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick** peuvent être admissibles au programme d'aide aux parents qui subventionne les coûts de garderie éducative dans ces établissements. Cette mesure permet de faire un suivi du nombre d'enfants qui bénéficient de ce programme.

Raison d'être de cette mesure?

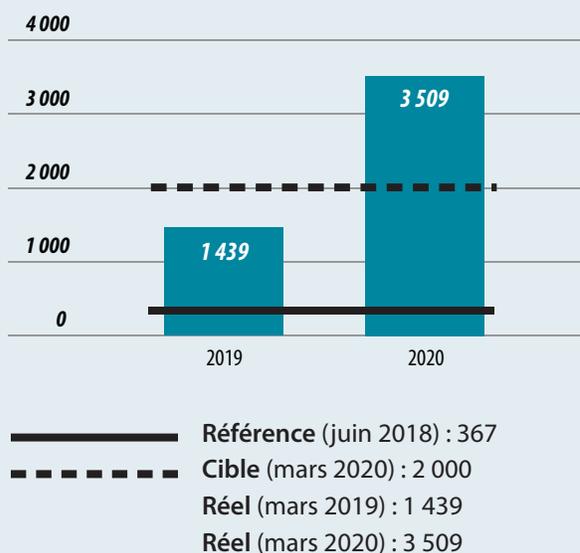
Le programme de subvention pour parents permet d'offrir des services de garderie abordables, accessibles et de qualité. Ce programme offre des services gratuits de garderie éducative aux familles dont le revenu brut est inférieur ou égal à 37 500 dollars. Il comporte une échelle mobile de subvention aux familles dont le revenu familial annuel est de 37 501 dollars et plus. Ce programme permet également de faire en sorte qu'aucun parent ne paie plus de 20 pour cent de son revenu familial brut annuel pour la garderie éducative dans les établissements qui ont obtenu la désignation.

Quelles initiatives ou quels projets servant à atteindre le résultat escompté ont été entrepris au cours de l'exercice du présent rapport?

Le programme Subvention aux parents dans un établissement désigné fournit une aide financière aux familles à faibles et moyens revenus pour les aider à

Rendement général

Les résultats sont positifs et s'inscrivent dans une tendance à la hausse.



payer les frais de garderie éducative. La subvention pour les enfants qui fréquentent un établissement désigné garantit que les familles du Nouveau-Brunswick reçoivent des services de garderie éducative abordables.

Le programme Subvention aux parents dans un établissement désigné se traduit par deux résultats :

1. Aucun parent du Nouveau-Brunswick ne paie plus de 20 pour cent de son revenu familial annuel brut pour couvrir les frais de garderie éducative pour son enfant dans un établissement désigné. Cette augmentation de financement soutient les parents qui ont plusieurs enfants de moins de cinq ans.
2. Les services de garderie pour les enfants d'âge préscolaire seront gratuits pour les parents dont le revenu annuel brut est inférieur à 37 500 \$ et dont l'enfant fréquente un établissement désigné, et ce, quels que soient l'emplacement et les frais exigés par l'exploitant.

Survol des activités du Ministère

La vision du Ministère est de faire la différence en matière de diversité des salles de classe et des environnements d'apprentissage précoce en mettant l'accent sur des services stratégiques qui soutiennent l'apprentissage et le développement de l'ensemble des enfants et des élèves. Le rôle du Ministère implique :

- d'assurer l'éducation publique (de la maternelle à la 12e année);
- de soutenir le développement global et optimal des enfants avant leur entrée à l'école et réglementer les services à la petite enfance de la province; et
- d'agir dans l'intérêt du public en matière de sûreté, de sécurité et de développement sain des enfants de 12 ans et moins qui fréquentent les garderies agréées.

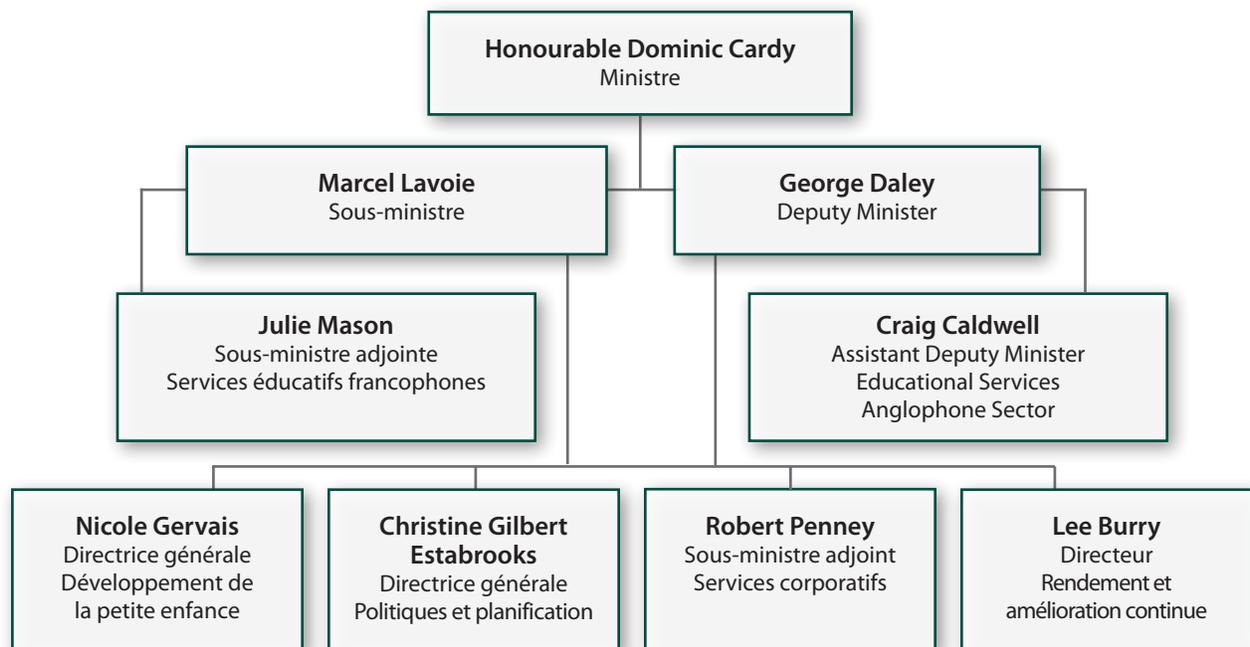
Depuis 1967, le gouvernement du Nouveau-Brunswick est l'unique responsable du financement des écoles publiques et s'engage à assurer l'égalité des chances de tous les élèves.

Le système d'éducation du Nouveau-Brunswick, seule province officiellement bilingue du Canada, offre aux élèves la possibilité d'apprendre en français et en anglais grâce à deux systèmes d'éducation parallèles, mais distincts. Chaque secteur linguistique du Ministère est responsable de son propre programme d'études, des services aux élèves et de l'évaluation.

Le système d'éducation publique compte sept districts scolaires, soit trois francophones et quatre anglophones. Les conseils d'éducation de district (CÉD), composés de membres élus publiquement et localement, sont chargés d'établir l'orientation et les priorités de leur district scolaire respectif et de prendre des décisions, sous les directives du directeur général, quant au fonctionnement des districts scolaires et des écoles.

Les services et les programmes pour la petite enfance sont fournis principalement par des organismes communautaires. Toutefois, ces services sont alignés en fonction des différentes zones géographiques et de la langue officielle utilisée dans un district scolaire donné. Le Ministère joue un rôle crucial dans la réglementation des services par l'entremise de la législation et des normes en place. Bien que le Ministère fournisse certains programmes et services, la plupart des programmes s'adressant à la petite enfance sont confiés à des organismes communautaires ou à des agences privées qui offrent divers services, notamment le programme pour les enfants autistes d'âge préscolaire et le programme d'intervention précoce pour les parents qui ont un enfant qui risque de présenter des retards de développement. Ces programmes et services comprennent également un réseau de 839 garderies agréées.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble de la division et faits saillants

Division des services à la petite enfance

La **Division des services à la petite enfance** est chargée de diriger la planification stratégique et la prestation des programmes et des services provinciaux pour la petite enfance, ainsi que d'assurer l'alignement stratégique des services à la petite enfance et des services d'éducation afin d'assurer la continuité des programmes et des services pour permettre la réussite de tous les enfants de la province.

Cette division mène, dirige, supervise et soutient les programmes et les services suivants :

- Curriculum pour les services de garderie éducatifs;
- Désignation de Centre de la petite enfance et de garderie éducative en milieu familial du Nouveau-Brunswick;
- Développement professionnel pour le personnel éducatif des services de garderie éducatifs;
- Subventions pour les services de garderie éducatifs : subventions pour les parents, subventions pour la qualité opérationnelle et pour les nourrissons, programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité et Programme amélioré des travailleurs de soutien
- Programme d'intervention pour les enfants autistes d'âge préscolaire;
- Développement précoce du langage et alphabétisation précoce; et
- Services d'interventions axées sur le développement global de l'enfant.

Elle est également chargée d'assurer la liaison entre les services de la petite enfance et les services scolaires afin de construire un continuum d'apprentissage de la naissance à l'obtention du diplôme secondaire.

La Division des services à la petite enfance adapte ses services en fonction de la géographie et des particularités linguistiques de chacun des sept districts scolaires. Elle joue un rôle déterminant en matière de réglementation

des services de garderie éducatifs en se fondant sur les lois et les normes régissant plus de 839 établissements de garderie éducative agréés.

Elle compte dix directions : quatre directions francophones (une direction centrale et trois directions dans les zones administratives des districts scolaires francophones) et cinq directions anglophones (une direction centrale et quatre directions dans les zones administratives des districts scolaires anglophones), ainsi qu'une équipe provinciale responsable des subventions pour les établissements de garderie éducative.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Conclusion de la troisième année du programme* Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ : Plan d'action pour les services de garderie éducatifs en mars 2020.
- ♦ *Amélioration et élargissement de la portée de la subvention pour parents, qui a connu une augmentation de participation de 200 pour cent en ce qui a trait aux enfants âgés de cinq (5) ans et moins depuis son lancement. Au cours de l'exercice 2019-2020, cette augmentation a été de 49 pour cent .*
- ♦ *Poursuite de la mise en œuvre des plans d'amélioration de la qualité des Centres de la petite enfance désignés du Nouveau-Brunswick. Au cours de la période de deux ans (2018-2020), 51 pour cent des centres désignés francophones et 63 pour cent des centres désignés anglophones ont connu une amélioration de 25 pour cent dans leur évaluation de la qualité.*
- ♦ *Soutien continu de l'amélioration de la qualité des pratiques en matière de garderie éducative grâce à l'initiative du Centre d'excellence en éducation préscolaire et aux possibilités de formation professionnelle pour le personnel éducatif dans chacun des deux secteurs linguistiques (francophone et anglophone).*

- ◆ *Établissement des critères et des processus de développement professionnel continus spécifiques aux cadres de programmes éducatifs respectifs des secteurs francophone et anglophone.*
 - ◆ *Lancement des Lignes directrices pour l'acquisition de la langue et les environnements d'apprentissage de l'identité culturelle pour les Centres de petite enfance francophones du Nouveau-Brunswick en janvier 2020.*
 - ◆ *Soutien continu de l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire pour aider les Centres de petite enfance du Nouveau-Brunswick à élaborer leur politique d'inclusion.*
 - ◆ *Utilisation du Portail des services à la petite enfance afin de partager l'information sur les programmes et d'inviter les parents à donner leur avis sur les changements à venir dans les programmes.*
 - ◆ *Lancement, en octobre 2019, d'un nouveau guide de pratique pour le programme Parle-moi qui fournit un modèle de prestation de services cohérent dans toute la province au sein des deux secteurs linguistiques. Cet examen a permis de moderniser le programme afin d'engager stratégiquement des partenaires communautaires, notamment la Santé publique et les agences Familles et petite enfance pour fournir des services aux enfants les plus à risque d'avoir des difficultés de langage et de communication.*
 - ◆ *Travail collaboratif avec les établissements qui offraient des services de garderie éducatifs d'urgence aux travailleurs essentiels touchés par les fermetures en raison de la pandémie de COVID 19.*
- Selon une cible de 300 Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick agréés d'ici mars 2020, 91 pour cent (393/434) de ces centres admissibles sont maintenant désignés.
 - 9842 enfants étaient inscrits dans un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, ce qui représente 75 pour cent des 13 141 places disponibles dans les centres de la petite enfance de la province. Les inscriptions dans les établissements ont augmenté de 17 pour cent au cours de l'exercice du présent rapport, ce qui représente 1437 enfants de plus qui fréquentaient un établissement désigné.
 - 106 des 145 garderies en milieu familial admissibles du Nouveau-Brunswick ont été désignées, ce qui représente une participation totale de 73 pour cent
 - 400 enfants étaient inscrits dans une garderie éducative en milieu familial du Nouveau-Brunswick, ce qui représente 57 pour cent des 698 places disponibles dans ce type de garderie dans l'ensemble de la province.
 - Selon une cible de 200 places pour nourrissons créées d'ici mars 2020, 174 places pour nourrissons ont été créées, passant de 2184 à 2358 places.
 - Selon une cible de 9880 places disponibles dans un établissement désigné d'ici mars 2020, 14 131 places de garde d'enfants étaient disponibles dans ces établissements; dépassant ainsi l'objectif de 43 pour cent.
 - Au 31 mars 2020, un total de 8162 parents s'étaient inscrits sur le portail des services à la petite enfance.

Secteur francophone

Indicateurs clés de rendement

Plan d'action pour les services de garderie éducatifs 2017-2020

À partir de mars 2020 :

- 3407 enfants bénéficiaient d'une subvention approuvée pour la garderie éducative dans les Centres de la petite enfance et les garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick. Parmi ces enfants :
 - 1935 enfants bénéficiaient d'un accès gratuit aux services de garderie éducatifs.
 - 1472 enfants de plus recevaient une subvention pour les frais de garderie éducative.
- Les résultats de l'Évaluation de la petite enfance – Évaluation directe pour les enfants inscrits à la maternelle en septembre 2019 ont démontré que 80,4 pour cent des enfants inscrits à la maternelle dans les districts scolaires francophones avaient un développement approprié. Il s'agit d'une amélioration de 6,2 pour cent par rapport aux résultats de 2017-2018 (74,2 %).
- En 2019-2020, 139 Centres de la petite enfance (francophones) du Nouveau-Brunswick ont fait l'objet d'une évaluation de la qualité et ont affiché une moyenne de 4,55 sur une échelle de 7 points. Ce résultat démontre une augmentation de la qualité de 25 pour cent ou plus dans 51 pour cent des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick depuis 2018-2019.

- 41 pour cent (207/502) du personnel éducatif des Centres de la petite enfance désignés du Nouveau-Brunswick (francophones) ont suivi le cours Introduction à l'éducation de la petite enfance.
- En 2019-2020, 244 Centres de la petite enfance désignés du Nouveau-Brunswick (anglophones) ont fait l'objet d'une évaluation de la qualité et ont reçu une note moyenne de 5,20 sur une échelle de 7 points. Ce résultat démontre une augmentation de la qualité de 25 pour cent ou plus dans 63 pour cent des Centres de la petite enfance désignés du Nouveau-Brunswick depuis 2018-2019.

Secteur anglophone

- Les résultats de l'Évaluation de la petite enfance - Évaluation directe administrée auprès des enfants inscrits à la maternelle en septembre 2019 ont démontré que 87,6 pour cent des enfants inscrits à la maternelle dans les des districts scolaires anglophones avaient un développement approprié. Ce pourcentage est resté constant à 88 pour cent au cours des exercices 2017-2018 et 2018-2019.
- 49 pour cent (243/494) du personnel éducatif des Centres de la petite enfance désignés du Nouveau-Brunswick (anglophones) ont suivi le cours Introduction à l'éducation de la petite enfance en 2019-2020.

Division du secteur des services éducatifs francophones

La **Division des services éducatifs francophones** établit les normes de ses programmes et services et fait des rapports de reddition de comptes sur l'atteinte de leurs objectifs. Elle est responsable de l'élaboration, de l'implantation et de l'évaluation du plan éducatif, des programmes d'études, ainsi que des services d'appui à l'apprentissage et à l'enseignement. Elle surveille les apprentissages des élèves et coordonne et administre divers programmes d'évaluation dans les écoles. Elle est également responsable de la planification budgétaire et administrative du système scolaire francophone.

Elle assume les responsabilités rattachées au développement de divers projets éducatifs en collaboration avec d'autres ministères et divers organismes et agences aux niveaux provincial, régional, national et international.

Cette division s'acquitte de ses responsabilités en respectant les règles de gouvernance et en collaborant de près avec les Conseils d'éducation de district (CÉD), les districts scolaires et la communauté acadienne et francophone.

Elle compte quatre directions : Programmes d'études, Mesure et évaluation, Services d'appui à l'éducation et Perspectives des Premières Nations.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Poursuite du déploiement provincial du projet de vie et de carrière et du Profil de sortie en développant les meilleures pratiques pédagogiques et les ressources nécessaires pour appuyer le personnel des écoles.*
- ◆ *Troisième et dernière année de l'initiative des écoles prototypes pour le développement des compétences du Profil de sortie de l'élève francophone du Nouveau-Brunswick.*
- ◆ *Alignement des services d'appui à l'éducation et du projet de vie et de carrière*
- ◆ *Poursuite du développement d'un plan de transition vers le marché du travail et vers le postsecondaire pour les élèves à besoins particuliers.*
- ◆ *Développement d'une nouvelle évaluation pour mesurer les compétences en littératie des élèves du secondaire.*

- ◆ *Poursuite du déploiement d'un nouveau bulletin provincial unique.*
- ◆ *Poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada par l'intermédiaire d'achats de ressources pédagogiques, de formation et d'activités de sensibilisation.*
- ◆ *Poursuite des initiatives de Créons la suite à l'aide de quatre laboratoires d'innovation sociale qui avaient pour thème la communication avec les parents entourant le projet de vie et de carrière.*
- ◆ *Mise en œuvre de l'entente de coopération éducative France – Nouveau-Brunswick par l'entremise de partenariats entre les trois districts scolaires francophones et trois Académies françaises.*
- ◆ *Organisation et présidence de rencontres ministérielles internationales, dont deux qui ont permis aux ministres des différents pays de partager leurs expériences et leurs pratiques quant à la continuité pédagogique en temps de crise sanitaire mondiale.*

Districts scolaires francophones

Le système scolaire public compte trois districts scolaires francophones administrés par des conseils d'éducation dont les membres sont élus publiquement et localement. Chaque conseil d'éducation de district embauche une direction générale. Les districts scolaires francophones sont responsables de veiller à la mise en application des éléments suivants :

- respect des politiques provinciales;
- établissement des orientations et des priorités propres à leur district scolaire;
- préparation des plans d'éducation et de dépenses,
- mise en œuvre des programmes d'études, des politiques et des services provinciaux;
- établissement de politiques locales pour mieux répondre aux besoins de leur district scolaire respectif.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Pour connaître l'ensemble des faits saillants de chacun des districts scolaires, veuillez consulter : <http://www.gnb.ca/0000/DistrictScolaire.asp>*

Division des services éducatifs anglophones

La **Division des services éducatifs anglophones** est responsable de l'établissement des normes, des programmes (y compris le français langue seconde) et des services provinciaux d'éducation publique pour le système éducatif de la maternelle à la 12e année. Cette division contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du plan provincial d'éducation et des processus de responsabilité publique. Elle travaille avec des partenaires externes et des intervenants provinciaux, régionaux et nationaux afin d'améliorer l'apprentissage et la prestation de services aux élèves.

Cette division a été réorganisée en 2018-2019 afin de mettre davantage l'accent sur les partenariats stratégiques qui améliorent l'éducation et offrent des possibilités d'apprentissage expérientiel à tous les apprenants. Elle a été rendue opérationnelle à l'exercice 2019-2020 dans le cadre d'un partenariat avec Éducation postsecondaire, Formation et Travail et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) qui a permis l'embauche de cinq responsables de l'apprentissage expérientiel (quatre (4) dans les districts scolaires et un (1) au bureau central). Elle a été financée à l'aide d'un nouvel accord de partenariat de deux ans qui a débuté à l'exercice 2019-2020. Cette division a également conçu et mis en œuvre un processus de partenariat centralisé pour guider la prise de décision en matière de partenariat en utilisant une approche axée sur les points forts afin de tirer parti des partenariats qui sont alignés stratégiquement, ont des répercussions positives sur le système éducatif, produisent des résultats tangibles, permettent un accès équitable et sont durables. Plus de 40 partenariats actifs avec les secteurs public et privé, ainsi que des organismes à but non lucratif ont été lancés ou élargis à l'aide de 85 partenariats supplémentaires établis lors de la phase exploratoire.

Cette division est composée des cinq entités administratives suivantes : Services d'évaluation, d'analyse et de conception, qui est responsable d'administrer le programme provincial d'évaluation des élèves, les services de mesure et d'analyse, ainsi que la conception et le développement de cours en ligne et de matériel imprimé; Leadership du changement, qui est entre autres responsable de la recherche appliquée, de l'apprentissage virtuel et des partenariats stratégiques; Services de

soutien à l'éducation, qui est mandatée de la supervision des soutiens à l'apprentissage et de chapeauter les parcours professionnels et l'apprentissage expérientiel; Apprentissage et réussite, qui est responsable des programmes d'études et d'enseignement, ainsi que des programmes de français langue seconde; et le Bureau de l'éducation des Premières Nations, qui soutient la compréhension de leurs cultures, de leur histoire et de leurs contributions traditionnelles et contemporaines.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Adaptation des bulletins scolaires pour répondre aux exigences de déclaration liées à la COVID-19.*
- ♦ *Élaboration d'un processus de suivi des analyses de sites Web. Ce processus a été utilisé pour contrôler l'utilisation des ressources fournies pour soutenir l'apprentissage continu pendant les fermetures d'écoles.*
- ♦ *Initiative permettant à environ 700 élèves de réaliser virtuellement leurs entretiens de compétence orale en français de 12e année pendant que les écoles étaient fermées en raison de la pandémie de COVID-19.*
- ♦ *Achèvement de la transition vers une nouvelle méthodologie statistique pour la préparation des résultats d'évaluation et l'analyse des éléments d'évaluation pour le programme d'évaluation provincial.*
- ♦ *Introduction du Portrait of a Learner Future Ready : Self-determined and Capable en août 2019. Ce document guide le travail de personnalisation et de développement du programme d'études.*
- ♦ *Lancement de la phase de mise en œuvre des procédures de gestion des commotions cérébrales qui ont été mises à jour dans les directives de sécurité au N. B. Les districts scolaires ont reçu un module d'apprentissage en ligne en soutien à cette formation.*
- ♦ *Lancement de Outils pour les écoles de la maternelle à la 5e année impliquant 20 écoles pilotes de la province. Ce projet est l'instrument qui permet l'engagement de l'élève envers le programme d'études existant à l'aide d'outils concrets dans l'application du programme d'études actuel dans toutes les matières.*

- ◆ *Publications des documents d'accompagnement sur l'éducation au changement climatique en décembre 2019 qui mettent en lumière les résultats des programmes de sciences et d'études sociales qui donnent désormais la possibilité aux enseignants de la maternelle à la 12e année d'explorer avec les élèves le changement climatique dans le cadre de leur enseignement.*
- ◆ *Élaboration et mise à l'essai du programme de compétences essentielles (un parcours d'apprentissage supplémentaire au secondaire) en partenariat avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, ainsi que le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. Les écoles pilotes de l'apprentissage personnalisé ont contribué à la montée en puissance de l'apprentissage personnalisé des élèves dans les classes du Nouveau-Brunswick.*
- ◆ *Offre de stages coopératifs virtuels aux élèves dans les domaines de la cybersécurité, de l'ingénierie, du droit, de la recherche sur le cancer, des affaires, des études environnementales, de l'éducation des Premières Nations, des soins infirmiers et de la comptabilité.*
- ◆ *Élaboration de cours en ligne, notamment Culturally and Linguistically Inclusive Schools, The Global Mindset, et The Plurilingual Language Learner.*
- ◆ *Cours de langues des Premières Nations donné à 88 élèves.*
- ◆ *Élargissement des possibilités d'apprentissage du français en milieu rural (FLORA) à treize*
- ◆ *sites pilotes, offrant un accès équitable à l'apprentissage précoce du français.*
- ◆ *Introduction de deux nouveaux programmes coopératifs : Early Childhood Coop et Long Term Care Coop. Le programme de garderie éducative comptait 34 élèves travaillant à l'obtention du certificat pour la petite enfance nécessaire pour entrer sur le marché du travail. Le programme Long-Term Care Coop comptait 18 élèves travaillant sur des sites de soins.*
- ◆ *Enrichissement de la collection numérique de 4144 livres électroniques et audio, ce qui a permis de créer une collection totalisant près de 9000 livres.*

- ◆ *Mise en œuvre de MyBlueprint, un outil de portfolio qui permet aux élèves de devenir des apprenants autodéterminés, de se trouver un but et d'élaborer un plan pour l'atteindre.*
- ◆ *Communication de publications de recherches aux écoles au sujet de l'apprentissage socioaffectif, de l'apprentissage professionnel et du coaching.*

Données sur les évaluations provinciales

La plupart des évaluations provinciales sont effectuées en mai et juin et sont notées et analysées pendant l'été. Les résultats sont par la suite disponibles au début septembre, soit après la rédaction du rapport annuel.

Les résultats des évaluations provinciales suivantes, réalisées au cours de l'exercice 2019-2020, sont présentés ci-dessous :

- 12e année : Entrevues sur les compétences orales en français langue seconde. Les résultats ci-dessous reflètent l'atteinte des élèves du niveau de compétence intermédiaire (conversation) ou plus élevé, selon l'échelle de compétence orale au secondaire du Nouveau-Brunswick.
- L'entrevue sur les compétences orales en français langue seconde de 10e année a été administré à 74 des 605 élèves sélectionnés avant que les écoles ne soient fermées en raison de la pandémie de COVID-19; le nombre de résultats est insuffisant pour être en mesure de les inclure dans le présent rapport.
- Lecture de la 9e année : Évaluation des compétences linguistiques en anglais. Les résultats de l'exercice du présent rapport représentent la transition finale vers la méthode d'évaluation provinciale de la 9e année pour l'analyse des résultats des évaluations provinciales. Pour cette raison, les résultats de l'exercice 2019-2020 ne peuvent être comparés aux résultats précédents.

Résultats de l'évaluation provinciale pour l'exercice 2019-2020

Évaluation	Élèves au niveau approprié ou plus élevé	Changement par rapport à 2018-2019 (variation en points de pourcentage)	Cible
Lecture de 9e année : Compétences linguistiques en anglais	78,1 %	S.O.*	90 %
12e année : Entrevues sur les compétences orales en français langue seconde au niveau intermédiaire ou plus élevé			
<i>Précoce (G1)</i>	97,9 %		
<i>Tardif (G6)</i>	98,5 %	S.O.**	90 %
<i>Post-intensif</i>	42,1 %		
<p>* Les résultats de l'exercice du présent rapport représentent la dernière transition effectuée vers la méthode d'évaluation provinciale de la 9e année pour l'analyse des résultats des évaluations provinciales. Pour cette raison, les résultats de l'exercice 2019-2020 ne peuvent pas être comparés aux résultats précédents.</p> <p>** Les résultats de l'exercice du présent rapport représentent les élèves regroupés par programme de français langue seconde, quel que soit le nombre de cours enregistré en 11e et 12e année en raison des fermetures d'écoles liées à COVID 19.</p>			

Résultats de l'évaluation provinciale pour l'exercice 2019-20

Évaluation	Élèves au niveau approprié ou plus élevé	Changement par rapport à 2017-18 (variation en points de pourcentage)	
			Cible
Lecture en anglais de 4e année	67,2 %	<i>Nouvelle évaluation</i>	90 %
Mathématiques de 4e année	62,3 %	<i>Nouvelle évaluation</i>	90 %
Sciences de 4e année	61,0 %	<i>Nouvelle évaluation</i>	90 %
Lecture en immersion française de 4e année	64,5 %	<i>Nouvelle évaluation</i>	90 %
Lecture en anglais de 6e année	71,7 %	S.O.*	90 %
Mathématiques de 6e année	57,8 %	S.O.*	90 %
Sciences de 6e année	55,9%	S.O.*	90 %
Lecture en immersion française de 6e année			
- Lecture française post-intensive	52,2 %		90 %
- Immersion précoce en français (3e année)	66,6 %		90 %
- Immersion française tardive (6e année)	58,5 %		90 %
Compétences linguistiques en anglais de 9e année	73,6 %	- 7,0	90 %
Mathématiques de 10e année	62,8 %	- 1,7	90 %
Sciences de 10e année	65,4 %	+ 0,7	90 %
Lecture du français langue seconde de 10e année			
- Lecture française post-intensive	58,3 %	<i>Nouvelle évaluation</i>	90 %
- Immersion précoce en français (3e année)	75,0 %	+ 1,4	90 %
- Immersion française tardive (6e année)	62,1 %	+ 0,4	90 %
Entrevues sur les compétences orales en français langue seconde de 6e année :			
Les trois (3) programmes de français langue seconde combinés; taux de réussite au niveau de compétence intermédiaire ou plus élevé	22,1 %	-3.3**	70 %
Entrevues sur les compétences orales en français langue seconde de 12e année :			
Précoce (3e année) – Avancé ou plus élevé	50,7 %	+ 4,0	90 %
Tardif – Intermédiaire plus ou plus élevé	49,4 %	- 13,3	90 %
Post-intensif – Intermédiaire ou plus élevé	48,3 %		90 %
* Non comparable à l'exercice précédent en raison du passage à la méthode d'analyse IRT.			
** Les compétences orales en français langue seconde de 6e et 10e année sont administrées en alternance. L'exercice de comparaison pour le résultat de la 6e année est 2016-2017.			

Programme pancanadien d'évaluation (PCAP)

- Cette évaluation nationale est administrée tous les trois ans aux élèves de 8e année afin d'évaluer leurs connaissances et leurs compétences en : lecture, mathématiques et sciences.
- Les résultats de 2016 ont été publiés au printemps 2018. Puisque la lecture était le domaine principal, des données sur le niveau de performance étaient disponibles pour ce domaine.
- Les résultats ont été variables depuis 2010.

Résultats du secteur anglophone : PCAP 2016

Matière	Pourcentage d'élèves au niveau attendu	Moyenne anglophone du Nouveau-Brunswick	Moyenne des anglophones canadiens
Lecture	84 % (Niveau 2)	498	507
Mathématiques	S.O.	489	511
Sciences	S.O.	501	508

Programme international pour le suivi des acquis (PISA)

- Cette évaluation internationale est administrée tous les trois ans aux élèves âgés de 15 ans afin d'évaluer leurs connaissances et leurs compétences en : lecture, mathématiques et sciences.
- Les résultats de 2018 ont été publiés à l'automne 2019, avec la lecture comme domaine principal.
- Les résultats ont été variables depuis 2000.

Résultats du secteur anglophone : PISA 2018

Matière	Pourcentage d'élèves au niveau attendu (Niveau 2 ou plus)	Moyenne anglophone du Nouveau-Brunswick	Moyenne des anglophones canadiens
Lecture	79 %	497	522
Mathématiques	75 %	484	507
Sciences	80 %	494	519

Districts scolaires anglophones

Le système d'enseignement public anglophone comprend quatre districts scolaires régis par des Conseils d'éducation de district (CÉD) formés de membres élus publiquement à l'échelle locale. Chaque CÉD emploie une direction générale qui supervise la direction du district scolaire. Les districts scolaires anglophones sont responsables d'assurer :

- la mise en œuvre des politiques provinciales en matière d'éducation,
- la préparation des programmes d'éducation et des plans de dépense du district scolaire,
- la détermination des priorités du district scolaire,

- la mise en œuvre des programmes d'études provinciaux et des programmes et services connexes,
- la création de politiques locales afin de répondre aux besoins du district scolaire.

FAITS SAILLANTS

- ♦ Pour connaître l'ensemble des faits saillants de chaque district scolaire, veuillez consulter : <http://www.gnb.ca/0000/DistrictScolaire.asp>

Prestation des services intégrés (PSI)

La **prestation des services intégrés (PSI)** est un cadre de gouvernance et de prestation de services à l'échelle locale et régionale qui permet aux partenaires de mieux collaborer pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes à risque. Elle sert à combler les lacunes dans les services d'évaluation et d'intervention précoces offerts aux enfants, aux jeunes et aux familles et est au cœur de la réponse du gouvernement provincial à différents rapports soulignant les défis du système.

L'objectif de la prestation des services intégrés est de renforcer la capacité du système d'agir en temps opportun, ainsi que d'une manière efficace et intégrée en fonction des forces, des risques et des besoins des enfants, des jeunes et des familles (au moment et au niveau d'intensité adéquats). La prestation des services intégrés a pour but d'assurer l'épanouissement et le bien-être de l'ensemble des enfants et des jeunes à besoins multiples, grâce aux répercussions positives résultant du travail collaboratif et intégré du gouvernement et des partenaires communautaires.

Le modèle de la prestation des services intégrés a été créé pour offrir une plateforme globale aux ministères et aux agences (Éducation et Développement de la petite enfance, Santé, Développement social, et Sécurité publique, sept districts scolaires, les deux Régies régionales de la santé) en vue de la mise en commun d'activités et de communications liées aux services afin d'améliorer les résultats des enfants et des jeunes de la province à besoins multiples. La prestation des services intégrés (PSI) a été déployée à l'échelle provinciale en septembre 2017.

Pour atteindre les objectifs globaux de la prestation des services intégrés, l'équipe provinciale de la PSI doit assurer un leadership provincial et une gestion de changement efficace auprès des instances gouvernementales et des partenaires communautaires tout au long du continuum de services. Cette équipe est composée d'un directeur et d'une coordonnatrice provinciale du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et d'un analyste en gestion, d'un gestionnaire de projet et d'une consultante du ministère de la Santé. Cette équipe contribue à l'alignement vers une vision commune de la prestation des services intégrés, appuie sa viabilité

et veille à l'avancement des initiatives et des projets découlant de la gouvernance de la prestation des services intégrés. De plus, cette équipe assure et fait la promotion de la fidélité au modèle, appuie l'opérationnalisation du modèle à l'échelle régionale et provinciale, soutient l'intégration interministérielle des services offerts aux enfants, aux jeunes et aux familles et offre des occasions d'échange et de formation aux parties prenantes tout au long du continuum de services et collabore avec la gouvernance en vue d'harmoniser des procédures et des pratiques collaboratives et intégrées.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Remaniement de la structure de gouvernance du cadre de prestation intégrée de services et révision de ses énoncés de vision, de mission et de principes directeurs, ainsi que des composantes du modèle pour l'améliorer.*
- ♦ *Réception et hiérarchisation des recommandations du rapport du comité directeur autochtone. Cet exercice continu s'inscrit dans un esprit de cocréation et de collaboration.*
- ♦ *Création d'un groupe de travail pour trouver des solutions aux problèmes de ressources humaines auxquels sont confrontées les équipes Enfants jeunesse.*
- ♦ *Mise en place des sessions mensuelles de supervision clinique par vidéoconférence pour permettre aux participants d'apprendre à appliquer les concepts clés du modèle répondant aux sensibilités découlant de traumatismes.*

Partenariat d'apprentissage en autisme

L'équipe du **Partenariat d'apprentissage en autisme** est composée de membres dédiés à l'élaboration et à la prestation de formation en autisme qui préparent le personnel préscolaire et le personnel enseignant à répondre aux besoins d'apprentissage et de comportement des apprenants ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Cette équipe fournit des services en français et en anglais, un apprentissage professionnel de haute qualité fondé sur des données probantes et des ressources pour aider les familles, le personnel d'organismes du secteur préscolaire et le personnel enseignant.

Cette direction est composée des trois unités suivantes : **Formation provinciale en autisme, Recherche et innovation et Liaisons externes de formation en autisme.**

L'unité de **Formation provinciale sur l'autisme** soutient la mise en œuvre de trois niveaux de perfectionnement professionnel dans le cadre de la Formation sur l'autisme – Cadre de référence du Ministère. Tout le contenu des cours est fondé sur les principes de l'analyse appliquée du comportement, une méthode fondée sur des données probantes qui sert à aider les apprenants ayant un trouble du spectre de l'autisme. Des ressources et un programme d'apprentissage professionnel ont été développés en collaboration avec des experts en la matière et validés par un comité d'assurance de la qualité.

Le cadre de référence est composé des trois niveaux de perfectionnement professionnel suivants :

Cours d'initiation :

TSA et interventions comportementales

Ce cours d'introduction est conçu pour le personnel préscolaire et le personnel enseignant. Sa formation en ligne permet aux participants de mieux comprendre les forces et les défis des apprenants ayant un trouble du spectre de l'autisme, ainsi que les interventions et les pratiques d'enseignement fondées sur des données probantes.

Perfectionnement professionnel avancé :

Apprentissage aux fins d'enseignement

Cette formation avancée apporte aux participants les connaissances nécessaires sur les pratiques et les compétences axées sur la recherche qui servent à élaborer et à mettre en œuvre des programmes efficaces. Par l'intermédiaire du cours en ligne, d'un encadrement en milieu professionnel, d'ateliers et d'une bibliothèque de documents et de ressources, les participants apprennent à mener des évaluations pour déterminer les forces et les besoins de l'apprenant, à mettre en œuvre des stratégies fondées sur des données probantes afin d'enseigner des compétences essentielles pour les apprenants ayant un TSA et à fournir un encadrement aux membres de l'équipe qui travaillent avec des apprenants ayant un TSA.

Formation continue

Une formation continue est proposée de manière permanente pour permettre aux intervenants de

maintenir à jour leurs compétences et leurs connaissances sur les pratiques exemplaires. Voici quelques exemples de perfectionnement professionnel : ateliers, consultation auprès d'un agent pédagogique provincial et aide pour l'obtention d'une certification avancée en analyse appliquée du comportement.

L'Unité de la recherche et de l'innovation développe des contenus et des ressources de formation et noue des partenariats avec des spécialistes dans le cadre de la validation et de l'évaluation d'initiatives de formation.

L'Unité des liaisons externes de formation en autisme noue des partenariats avec des organisations et fournit un accès national et international à la formation en ligne sur l'autisme.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Offre de formation d'introduction sur l'autisme en ligne donnée aux agences et aux parents d'enfants d'âge préscolaire et aux professionnels œuvrant dans le cadre du programme Parle moi du Nouveau-Brunswick et dans les agences pour la famille et la petite enfance.*
- ◆ *Adaptation et offre d'une formation avancée intitulée « Apprendre pour enseigner pendant la pandémie de COVID-19 et la fermeture de l'agence », afin d'offrir une formation supplémentaire aux professionnels des agences d'autisme préscolaire. Tous les superviseurs des agences se sont inscrits au programme et ont participé à ce programme d'apprentissage pendant cette période.*
- ◆ *Création, en réponse aux besoins découlant des réalités de la COVID-19, de plusieurs ressources et présentations vidéo en français et en anglais à l'intention des familles et du personnel scolaire qui soutiennent les enfants et les jeunes atteints d'autisme et de troubles neurodéveloppementaux.*
- ◆ *Mise en place d'un processus de suivi clinique pour mesurer l'adhésion des organismes aux normes du programme sur l'autisme préscolaire et offre de soutien clinique continu complémenté d'une surveillance et d'une amélioration continue du programme.*

- ◆ *Préparation de la collection Objectif réussite, une ressource servant à soutenir le développement continu des compétences pratiques des aides-enseignants et des autres membres du personnel scolaire qui sera lancée dans les districts scolaires francophones au cours de la prochaine année scolaire.*
- ◆ *Réception du prix Zero Project 2020 en reconnaissance du cadre provincial de formation sur l'autisme, en tant que modèle de pratique inclusive innovante. En outre, le programme a été reconnu dans le rapport de suivi de l'éducation mondiale 2020 de l'UNESCO.*
- ◆ *Établissement et accord avec un établissement de formation postsecondaire marocain en partenariat avec leur agence gouvernementale pour l'emploi, où près de cent participants du Maroc se sont inscrits et ont suivi le cours d'introduction en ligne.*
- ◆ *Accueil de professionnels des systèmes d'éducation et de la santé de Saint-Pierre et Miquelon qui ont suivi le programme de formation en ligne et visité des écoles pour mieux comprendre en quoi consiste le système d'éducation inclusif du Nouveau-Brunswick.*

Indicateurs de rendement clés

Participation :

- Participation à la formation d'initiation de 275 parents et tuteurs d'enfants et de jeunes (de 21 ans et moins) ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Depuis septembre 2018, 1198 parents et tuteurs du Nouveau-Brunswick ont pu avoir accès au cours en ligne.
- Dans les agences d'intervention préscolaire en autisme, tous les intervenants en comportement sont inscrits à la formation au moment de leur embauche et 192 d'entre eux l'ont terminé.
- Cent quinze (115) employés du programme Parle-moi et des agences Famille et petite enfance du Nouveau-Brunswick se sont inscrits à la formation d'initiation *TSA et interventions comportementales*.
- Programme préscolaire en autisme : un suivi clinique a été effectué dans les sept districts scolaires et tous les besoins des clients ont été satisfaits.
- Dans les districts scolaires francophones, 441 membres du personnel enseignant se sont inscrits à la formation d'initiation sur l'autisme. Soixante (60) membres du personnel enseignant ont terminé cette formation d'initiation et quatorze (14) personnes ont participé à la formation avancée.
- Dans les districts scolaires anglophones, 880 membres du personnel enseignant se sont inscrits à la formation d'initiation sur l'autisme 200 membres du personnel enseignant ont terminé la formation d'initiation et vingt-quatre (24) personnes ont participé à la formation avancée.

Rétroactions

- À la fin de la formation, plus de 90 pour cent du personnel éducatif et des agences d'intervention préscolaire en autisme ont mentionné qu'elle les préparait à leur travail.
- À la fin du premier volet de la formation avancée pour le personnel scolaire, les participants ont répondu à un sondage. Le Ministère leur a demandé d'y noter l'énoncé suivant selon une échelle de 1 (fortement en désaccord) à 5 (tout à fait d'accord) : *Cette formation m'a donné la confiance nécessaire pour mettre en pratique mon nouvel apprentissage*. Le pointage moyen était de 4,7 pour le secteur francophone et de 4,6 pour le secteur anglophone.
- Les participants ont répondu à une évaluation des connaissances avant et après le premier volet de la formation avancée. Dans le secteur francophone, la note moyenne des participants avant la formation était de 57 pour cent (moyenne de la classe) et la note moyenne après la formation était de 74 pour cent (moyenne de la classe). Dans le secteur anglophone, la note moyenne des participants avant la formation était de 49 pour cent (moyenne de la classe). La moyenne des participants après la formation était de 80 pour cent (moyenne de la classe).

Division du rendement et de l'amélioration continue

La **Division du rendement et de l'amélioration continue** est chargée de fournir un soutien efficace et efficient dans les domaines de l'amélioration continue, de l'assurance qualité, de la gestion de projet et de la gestion du changement au sein du bureau central du Ministère et dans le cadre de collaborations avec les bureaux des districts scolaires.

La **Direction de l'amélioration continue** est responsable de la mise en œuvre, en collaboration avec les districts scolaires, du système de gestion formelle du GNB au sein du Ministère. Ses responsabilités impliquent de travailler avec la haute direction pour développer, communiquer et exécuter la stratégie du Ministère et les plans décennaux d'éducation; les outils de mesure de performances du Ministère à l'aide, entre autres, du tableau de bord équilibré et des indicateurs clés de performance; l'alignement des efforts et de la stratégie du Ministère par l'entremise du cadre ministériel SOMIA (Stratégie, Objectif, Mesure, Initiative et Actions); la détermination et la réalisation de projets d'amélioration Lean Six Sigma qui sont alignés sur les objectifs stratégiques du Ministère et qui servent à améliorer les processus par l'élimination du gaspillage et de la variation. Ces outils permettent au Ministère de maintenir une culture d'excellence des performances se traduisant par des résultats concrets et la promotion de l'amélioration continue, ainsi que d'accompagner et de soutenir ses candidats Green Belt et Black Belt dans leur formation en vue d'obtenir leur certification et de réaliser des projets d'amélioration Lean Six Sigma.

Le **Bureau de gestion des projets** joue un rôle clé dans la gestion des initiatives et des projets prioritaires à un niveau stratégique. Il veille à ce que les projets soient alignés sur la vision et la stratégie de l'organisation et fournit des normes, des procédures, des méthodes, des outils et des ressources qui servent à soutenir les équipes de projet dans l'ensemble de l'organisation. Il

met également l'accent sur la gestion du changement au sein de l'organisation, en veillant à ce que les individus soient bien préparés, équipés et soutenus pour adopter le changement permettant de favoriser la réussite organisationnelle et les principaux résultats.

La **Direction de l'assurance de la qualité** effectue un contrôle de la qualité indépendant et objectif permettant d'améliorer et d'ajouter de la valeur aux activités des districts scolaires et du Ministère. Ses activités comprennent l'évaluation des processus existants de gestion des risques, de gouvernance et de contrôle, ainsi que l'offre de formation et de soutien et la promotion de la reddition de comptes.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Soutien de la gestion de projets pour mettre en œuvre de nombreuses initiatives prioritaires du Ministère.*
- ◆ *Amélioration du processus de gestion du portefeuille du Ministère afin d'assurer une meilleure surveillance de son portefeuille de projets.*
- ◆ *Développement d'un cadre pour soutenir une stratégie de gestion du changement organisationnel au sein du Ministère.*
- ◆ *Coordination de divers projets Lean Six Sigma qui servent à améliorer les processus des principaux programmes, services et initiatives du Ministère, notamment le projet d'orientation ponctuel de Manulife qui a permis de réduire les délais d'orientation des employés vers Manulife de 18 jours à six jours ouvrables.*
- ◆ *Mise en place d'un programme de gestion des risques organisationnels pour déceler, atténuer et surveiller les principaux risques dans l'ensemble du système éducatif.*
- ◆ *Apport d'un soutien et offre de formation aux divisions du Ministère dans le déploiement du système de gestion formel du GNB.*

Division des politiques et de la planification

La **Division des politiques et de la planification** est composée des trois directions suivantes : Politiques et affaires législatives, Gestion et analyse des données ministérielles et Services de soutien à la gestion ministérielle. Cette division est responsable de la planification et des conseils stratégiques, de la recherche et des questions d'éducation publique. Elle fournit des soumissions au Conseil exécutif, un soutien et une coordination à la législature et la préparation de documents d'information pour les activités clés du gouvernement.

Cette division est responsable des affaires juridiques du Ministère, notamment des litiges et des demandes de conseils juridiques, ainsi que de l'application de la *Loi sur l'éducation*, de la *Loi sur les services à la petite enfance*, de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, de la *Loi sur l'accès et la protection des renseignements personnels sur la santé*, de la *Loi sur les divulgations d'intérêt public*, de la *Loi fédérale sur le droit d'auteur et d'autres lois en lien avec le mandat du Ministère*. Elle facilite l'approche coordonnée du Ministère en ce qui a trait aux activités interministérielles et intergouvernementales, notamment le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. Cette division coordonne également les réponses ministérielles aux demandes et aux enquêtes des agents législatifs, et fournit une expertise sur les questions liées à la gouvernance scolaire.

Cette division recueille et analyse de l'information statistique clé, en plus de développer et de mettre en œuvre des instruments pertinents de collecte de données pour garantir le caractère opportun et probant des renseignements, de la gestion de projets, des enquêtes, des outils de responsabilisation et des indicateurs de rendement. De plus, elle est responsable de la gestion de la correspondance ministérielle et de la révision linguistique des documents ministériels afin d'en assurer la qualité pour le Ministère et ses intervenants.

Cette division est chargée d'examiner les demandes d'évaluation initiale des titres de compétences des enseignants et de certificats d'aptitude à la direction des écoles. Elle est également responsable de l'amélioration de la reconnaissance des titres de compétence; de la reconnaissance de l'expérience en vue de déterminer le

traitement des demandes et de recommander des mesures disciplinaires lors de cas d'inconduite professionnelle. Elle coordonne aussi les réponses ministérielles aux demandes et aux enquêtes chapeautées par de hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative. Cette division collabore régulièrement avec les universités sur des questions relatives à la qualité de l'éducation publique de la maternelle à la 12e année.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Modification du règlement 2001-24 sur les districts et sous-districts scolaires en application de la Loi sur l'éducation afin de modifier cinq limites de sous-district au sein des districts scolaires en vue de la prochaine élection des conseils d'éducation de district.*
- ♦ *Contribution à Réussir chez soi : Un livre vert sur l'éducation au Nouveau-Brunswick, un document offrant au public et aux parties prenantes un éventail d'idées et de politiques à envisager pour faire en sorte que notre système d'éducation, de la naissance à la fin du secondaire, soit parmi les meilleurs au monde.*
- ♦ *Organisation et accueil des participants à un sommet sur l'éducation qui s'est tenu du 16 au 18 octobre 2019 et qui a permis à plus de 230 participants des deux secteurs linguistiques d'entendre des conférenciers de renommée mondiale présenter diverses perspectives, d'apprendre les uns des autres et de partager des idées sur la transformation de notre système d'éducation.*
- ♦ *Élaboration et poursuite de la rédaction d'accords pour des projets de recherche et le transfert de données administratives dans le cadre du partenariat formalisé avec l'Institut de recherche, de données et de formation du Nouveau-Brunswick (IRDT NB) de l'Université du Nouveau-Brunswick.*
- ♦ *Rôle de premier plan consistant à répondre et à assurer la préparation des mesures à mettre en place pour composer avec les répercussions initiales de la pandémie de COVID-19 et la fermeture des garderies éducatives et des écoles en vertu de la Loi sur les mesures d'urgence.*

Indicateurs de rendement clés

- Cette division a traité 100 pour cent (35 sur 35) des demandes de renseignements en vertu de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée dans les délais prévus par la loi (cible de 90 pour cent).

Division des services généraux

La **Division des services généraux** est chargée de fournir un soutien efficace et efficient dans les domaines des finances et des services, des installations éducatives et du transport des élèves, ainsi que de la stratégie et de la planification informatiques pour les secteurs de la maternelle à la 12e année et de la petite enfance, et ce, au bureau central du Ministère et pour la liaison avec les bureaux des districts scolaires. En outre, cette division responsable d'assurer le maintien des niveaux de service avec Services Nouveau-Brunswick, en particulier en ce qui a trait à la coordination des services des ressources humaines, des services technologiques et des services d'approvisionnement fournis au Ministère et aux districts scolaires.

La **Direction des finances et des services** comprend les unités suivantes : Budget et comptabilité, Services financiers des districts scolaires, Services de paie des districts scolaires et Services ministériels. Son mandat comprend : la préparation de budgets et l'aide à leur élaboration pour les districts scolaires et toutes les directions du Ministère; la comptabilité, l'efficacité des contrôles internes du Ministère, les rapports financiers sur les activités des districts scolaires, les services de paie de la Partie II de la fonction publique; ainsi que les services généraux liés au travail de bureau et au soutien administratif. Elle préconise l'obligation de reddition de comptes et souscrit pleinement à l'amélioration continue de la gestion des ressources de soutien financier et administratif.

La **Direction des installations éducatives et du transport scolaire** offre du soutien et de l'expertise aux districts scolaires, au Ministère et au gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de planification et de gestion des installations éducatives et du transport scolaire. Elle est responsable, entre autres, du programme des grands projets d'immobilisations, des programmes de gestion de son parc automobile, ainsi que de ses programmes de sécurité, de protection et d'intervention d'urgence. Son objectif est de permettre aux élèves de réaliser leur plein potentiel grâce à des milieux d'apprentissage et de travail appropriés, sains et sécuritaires, et ce, de manière responsable sur le plan financier.

La **Direction des services de soutien informatique** est responsable des activités d'élaboration et de planification des stratégies de TI dans les écoles pour l'utilisation de la technologie d'information dans le système scolaire public. Elle est notamment chargée d'assurer le leadership, l'orientation et le soutien ayant trait aux TI à l'intention du personnel du bureau central du Ministère, au développement de la petite enfance et aux deux équipes de services partagés en TI des districts scolaires. Cette direction collabore étroitement avec Service Nouveau-Brunswick pour faire en sorte que les stratégies et les priorités opérationnelles sont comprises et que la demande en TI est gérée de façon à garantir la prestation de services de TI efficaces par le Ministère.

Les services personnels et transactionnels de ressources humaines sont offerts par Service Nouveau-Brunswick aux ministères et aux organismes de la Partie I. L'équipe des **Services à la clientèle des ressources humaines** élabore, appuie et soutient des programmes et des pratiques de ressources humaines pour établir, au sein du milieu de travail, une culture déterminée à atteindre des normes d'excellence en éducation et dans tous les aspects de la prestation de services. Cette direction est responsable de la prestation de services complets en ressources humaines aux administrateurs principaux du Ministère, au personnel du bureau central et aux représentants du système des écoles publiques.

La **Direction des services de garderie éducatifs** est chargée de représenter l'intérêt public pour les questions liées à la sécurité et au sain développement des jeunes enfants de la naissance à 12 ans qui bénéficient d'un dispositif non parental d'apprentissage et de garde des jeunes enfants; principalement pendant que leurs parents travaillent, étudient ou sont en formation. Les services sont offerts dans les deux langues officielles dans quatre régions de la province. Son personnel soutient, les exploitants et le personnel des établissements de services de garderie éducatifs, ainsi que les familles et les enfants qui ont accès aux services de garderie éducatifs au Nouveau-Brunswick. La désignation et l'octroi de permis aux Centres de la petite enfance et aux garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick relève également de la responsabilité du personnel de cette direction.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Mise en œuvre de la phase 2 du projet pilote de caméra de bras d'arrêt. Dix huit (18) systèmes de caméras ont été installés sur dix huit (18) autobus du district scolaire Anglophone South en décembre et en janvier. Le Ministère a collaboré avec les services provinciaux de contrôle des véhicules commerciaux aux fins de cette mise en œuvre. À la fin janvier, le service de contrôle des véhicules commerciaux disposait de 49 fichiers de rapports de caméras de bras de levier d'arrêt, contre 9 au total à l'exercice précédent. La phase 2 a été interrompue en raison de la pandémie de COVID-19.*
- ♦ *Mise en œuvre d'un projet d'autobus à carburant alternatif pour étudier la viabilité de l'achat d'autobus scolaires carburant au propane et au gaz au lieu d'au diesel. Le projet n'a pas été achevé en raison de la pandémie de COVID-19. Ce projet reprendra lorsque les autobus recommenceront à circuler.*
- ♦ *Achèvement de la mise en application du système provincial de gestion des autobus Bus Planner. Les sept districts scolaires ont été convertis au système provincial de gestion des transports avant septembre 2019.*
- ♦ *Élaboration et lancement d'une initiative de santé et de sécurité au travail (SST) pour le Ministère en collaboration avec Travail sécuritaire Nouveau-Brunswick. Une structure de gestion a été élaborée et mise en œuvre et un coordinateur SST a été engagé pour chaque district scolaire. Il en a résulté l'élaboration de programmes de SST durables pour chaque district scolaire. Ces postes font désormais partie intégrante de la gestion de la pandémie de COVID-19 dans les districts scolaires.*
- ♦ *Au 31 mars 2020, 839 établissements agréés d'apprentissage et de garde d'enfants comptaient 30 870 places disponibles. Cela représente une augmentation de 507 places de garderie éducative disponibles.*

Information financière

Dépenses ministérielles

Rapport de la situation par programme du primaire

Exercice financier clos le 31 mars 2020

	Budget (\$000)	Données réelles (\$000)
Services généraux et autres services d'éducation		
Frais de personnel	24 395 831	24 040 325
Autres services	19 143 648	17 199 080
Matériels et fournitures	2 329 297	1 333 529
Biens et matériel	5 320 315	5 952 043
Contributions et subventions	8 601 100	9 006 906
Dette et autres charges	-	258
TOTAL	59 790 191	57 532 141
Districts scolaires		
Frais de personnel	1 001 894 675	1 012 609 101
Autres services	108 530 396	107 873 052
Matériel et fourniture	23 316 694	21 731 614
Biens et matériel	4 186 147	5 137 727
Contributions et subventions	335 000	403 319
Dette et autres charges	250 000	7 565
TOTAL	1 138 512 912	1 147 762 378
Développement de la petite enfance		
Frais de personnel	5 496 990	5 069 406
Autres services	33 403 922	26 487 202
Matériel et fourniture	103 770	199 926
Biens et matériel	58 300	16 710
Contributions et subventions	75 936 926	77 201 739
Dette et autres charges		60
TOTAL	114 999 908	108 975 043
TOTAL GÉNÉRAL	1 313 303 011	1 314 269 562*

Remarque : Ces données sont provisoires et peuvent différer légèrement de l'information qui sera publiée ultérieurement dans Informations supplémentaires, volume 2 des Comptes publics.

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2019-2020 du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Sommaire sur le personnel de types permanent et temporaire, à compter du 31 décembre de chaque année		
Type	2019	2018
Permanent	196	192
Temporaire	77	122
TOTAL	273	314

Le Ministère a annoncé 39 concours, soit 33 concours publics et six concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches servant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la Loi sur la Fonction publique	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> • un degré élevé d'expertise et de formation, • un degré élevé de compétences techniques, • une reconnaissance à titre d'expert du domaine. 	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, nommément le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies régionales de la santé) de la fonction publique.	16(1) or 16(1)(c)	5
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Résumé des modifications
Règlement 2001-24 Districts scolaires et sous-districts	21 novembre 2019	Modification du règlement 2001 24 sur les districts et sous-districts scolaires afin de modifier cinq (5) limites de sous-districts au sein des districts scolaires.

Les lois relevant du Ministère à l'exercice 2019-2020 se trouvent à l'adresse suivante :

https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/departments/jag/attorney-general/content/acts_regulations.html

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

À la suite de l'avènement du plan sur les langues officielles nouvellement révisé du gouvernement du Nouveau Brunswick, intitulé *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*, le Ministère continue d'élaborer et d'approuver un plan d'action qui comprend un moyen stratégique pour chaque secteur d'activité prescrit (langue de service; langue de travail; développement des deux communautés linguistiques officielles; et connaissance de la Loi sur les langues officielles et des autres obligations).

La politique sur les langues officielles et le plan d'action s'appliquent au Ministère. Or, compte tenu de la dualité linguistique du système d'éducation, ils ne s'appliquent pas aux divisions du Ministère qui ont été établies en fonction d'une des deux langues officielles. Cette politique ne s'applique pas aux écoles ni aux bureaux des districts scolaires.

Axe 1

S'assurer que les citoyens du Nouveau-Brunswick aient accès à un service de qualité, en français ou en anglais, partout dans la province :

- L'un des objectifs du Ministère a été de continuer à se concentrer sur une augmentation du niveau de participation à la communication informelle et officielle dans une langue seconde au sein du bureau central.
- Le Ministère a incité ses employés à converser dans leur langue seconde pour améliorer leurs habiletés langagières. Il encourage aussi la formation en langue seconde et la tenue de rencontres dans les deux langues officielles.
- Le Ministère continue de tout mettre en œuvre pour faire en sorte que les profils linguistiques soient examinés pour valider leur exactitude. Des efforts ont été déployés et continuent de l'être pour tenir

à jour les profils linguistiques et faire en sorte que le Ministère soit en mesure d'offrir des services de qualité dans les deux langues officielles.

- L'activité annuelle à laquelle l'ensemble du personnel du Ministère participe est traduite simultanément et les conférenciers peuvent s'y exprimer en français ou en anglais.

Axe 2

Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au milieu de travail :

- Le Ministère a continué de créer un milieu où les employés sont libres de parler la langue officielle de leur choix.
- La langue officielle de choix des employés figure dans le système d'information sur les ressources humaines (SIRH) et dans le dossier des employés.
- Toutes les évaluations de rendement sont effectuées dans la langue officielle choisie par l'employé.
- Toutes les activités saisonnières et du temps des Fêtes, ainsi que celles d'appréciation des employés sont tenues dans les deux langues officielles. Par exemple, les sous ministres ont mis en œuvre un caucus mensuel pour les employés de la partie 1 afin de présenter les faits saillants et les nouvelles relatives au Ministère. Chaque sous ministre s'y adresse à autrui dans sa langue, et ce, de façon accueillante et motivante. Il s'agit d'une méthode utilisée pour informer tous les employés, quel que soit le secteur dans lequel ils travaillent, de ce qui se passe dans d'autres secteurs et d'autres directions. Cette initiative a été couronnée de succès à la lumière du grand nombre d'employés qui y assistent régulièrement. Les employés qui ne travaillent pas au bureau central peuvent aussi se joindre à ces caucus par téléconférence.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

NOUVEAUTÉ : Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Nom et année du domaine de vérification et lien vers le document en ligne	Recommandations
	Total
Carte d'achat des districts scolaires (https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V5/Chap2f.pdf) Chapitre 2, pages 8 à 47	2

Recommandations mises en œuvre	Mesures prises
Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance coordonne les travaux sur la mise en œuvre de nos recommandations par tous les districts scolaires.	Il y a un plan à cet égard qui inclut un outil d'autoévaluation pour la collecte initiale de données. L'outil devrait être déployé à la fin septembre 2020.
Nous recommandons que le service d'audit interne du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance effectue des audits des cartes d'achat des districts scolaires et en fasse rapport de façon régulière.	Suivi semestriel inclus dans le plan annuel 2020-2021. Livrables prévus : - Approbation de l'approche d'audit par la Direction des finances et des services du MEDPE et les directeurs des finances des districts scolaires : septembre 2020 - Premier rapport d'examen : décembre 2020

Nom et année du domaine de vérification et lien vers le document en ligne	Recommandations
	Total
Amélioration du rendement des élèves : Un défi néo-brunswickois (https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V2/Chap2f.pdf), Chapitre 2, pages 13 à 84	14

Recommandations Mise en forme	Mesures prises
Maintenir en place les plans d'éducation provinciaux de 10 ans actuels jusqu'à leur expiration en 2026 afin de permettre au système d'éducation de se stabiliser et de permettre l'évaluation du progrès. Tout ajustement aux plans doit être collaboratif.	Les plans d'éducation de 10 ans sont toujours appliqués et mis en œuvre.
Avant de mettre en œuvre des changements majeurs qui ont des répercussions sur le rendement des élèves, y compris les changements au programme d'immersion française, préparer un plan détaillé de mise en œuvre avec : <ul style="list-style-type: none"> • un calendrier réaliste; • la considération de tous les soutiens nécessaires au succès du changement, tels que les ressources humaines, le curriculum, la formation des enseignants, les outils et les méthodologies; • un financement adéquat; et • une évaluation complète des risques des répercussions du changement sur les activités et les autres initiatives en cours au niveau du Ministère, des districts scolaires et des écoles, ainsi que des stratégies d'atténuation des risques. 	Il est entendu qu'un plan de mise en œuvre, assorti d'une stratégie de communication spécifique, est essentiel à la réussite du plan d'éducation. Les changements apportés à la programmation en français seront élaborés avec les écoles grâce à une approche collaborative dans le cadre de l'initiative sur les possibilités d'apprentissage des langues.

Recommandations Mise en forme	Mesures prises
<p>Stabiliser les programmes provinciaux d'évaluation pour permettre une analyse des tendances des résultats du rendement des élèves aux fins du processus décisionnel.</p>	<p>Le secteur francophone a proposé un nouveau programme provincial d'évaluation des apprentissages afin de mieux répondre aux besoins du milieu scolaire. Le secteur anglophone a terminé l'examen du programme d'évaluation et en conséquence a ajusté les évaluations en 6^e année.</p>
<p>Stabiliser les programmes provinciaux d'évaluation pour permettre une analyse des tendances des résultats du rendement des élèves en soutien au processus décisionnel.</p>	<p>Dans le secteur francophone, tous les efforts sont déployés pour maintenir une stabilité dans le programme provincial d'évaluation. L'examen provincial des programmes amorcé en 2013 a pris fin au cours de l'exercice précédent. Les évaluations sont maintenant stables. De plus, de nouvelles méthodes statistiques ont été instaurées pour rendre plus comparables les évaluations d'un exercice à l'autre. Ces mesures permettront d'effectuer des analyses de tendances et d'autres analyses plus approfondies. Remarque : puisque les écoles ont été fermées en raison de la pandémie de COVID 19, les évaluations de 2019-2020 ont été suspendues. Cette situation aura une incidence sur le programme d'évaluation de 2020-2021.</p>
<p>En collaboration avec les districts scolaires, réalisation d'une analyse des résultats des évaluations provinciales en vue de cerner les causes fondamentales du faible rendement et prendre les mesures correctives pour améliorer le rendement des élèves en lecture, en mathématiques et en sciences.</p>	<p>Dans le secteur francophone, chaque école établit un profil d'école en se fondant sur les résultats de l'évaluation provinciale et d'autres données à leur disposition. Ce profil oriente les initiatives du plan d'amélioration qui démontre les tendances et les domaines nécessitant davantage d'attention et de soutien. Dans la foulée de la publication des résultats du secteur anglophone et en vue du cycle du plan d'amélioration des écoles, le secteur anglophone du Ministère a fourni une analyse de chaque évaluation provinciale afin de permettre au réseau d'être mieux informé pour examiner les forces et les faiblesses constatées. Les districts scolaires utilisent les résultats des évaluations provinciales pour mesurer l'atteinte des objectifs d'amélioration d'un district scolaire donné. Les équipes des programmes d'études et d'évaluation du Ministère collaborent pour faire en sorte que les renseignements tirés des évaluations font partie des échanges sur le perfectionnement professionnel avec les districts scolaires. Le Ministère prévoit qu'une analyse des causes profondes sera réalisée avant l'année scolaire 2020-2021.</p>
<p>Travailler avec les districts scolaires, les autres ministères et les organismes communautaires, quand il y a lieu de le faire, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● cerner et régler les difficultés à atteindre les cibles provinciales en lecture, en mathématiques et en sciences; ● présenter au gouvernement les options pour régler les difficultés; ● élaborer des normes de mesure et de saisie de données des absences d'élèves pour mieux surveiller leur assiduité; et ● prendre des mesures correctives pour améliorer l'assiduité des élèves. 	<p>Dans le secteur francophone, le projet de lecture de 2e année est terminé. Du travail en ce qui a trait à la collecte de données sur l'absentéisme des élèves a été effectué. Le tableau de bord équilibré du secteur éducatif francophone comporte maintenant un indicateur sur l'absentéisme. Dans le secteur anglophone, divers projets sont liés à l'engagement des élèves pour favoriser l'assiduité. Une nouvelle initiative, <i>Amélioration des niveaux de littératie et de numératie à l'échelle locale</i>, se penche sur les lacunes dans les résultats de la maternelle à la 2e année. Des équipes de pédagogues de chaque district scolaire ont étudié diverses données, notamment les évaluations provinciales, afin de déterminer les domaines à cibler pour l'amélioration et le suivi des progrès. Les obstacles et les risques ont été soulevés pendant ces séances de travail.</p>

Recommandations Mise en forme	Mesures prises
<p>Faciliter le partage des succès et des meilleures pratiques entre les secteurs francophone et anglophone.</p>	<p>Tenue d'une rencontre hebdomadaire des champions de l'alignement du secteur francophone et anglophone pour se mettre au courant des meilleures pratiques mise en œuvre. L'Unité des partenariats stratégiques s'associe au secteur francophone dans le cadre de la compétition Compétences Canada pour mieux faire connaître les métiers aux élèves du Nouveau-Brunswick.</p> <p>Les agents pédagogiques du secteur francophone chargés des programmes d'études qui ont un homologue dans le secteur anglophone le rencontrent régulièrement pour discuter des enjeux de l'heure, des méthodes, des études disponibles et des orientations. Ces actions communes sont entre autres l'action pour le climat, le Cadre européen commun de référence, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et le soutien des nouveaux arrivants.</p> <p>Les unités francophone et anglophone responsables des évaluations ont commencé à partager leur expertise pour améliorer les méthodes statistiques, les processus d'évaluation, la logistique et l'utilisation d'équipement. Ces secteurs collaborent également à la gestion des demandes sur les évaluations nationales et internationales du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).</p>
<p>En collaboration avec les districts scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'assurer que des plans d'amélioration de l'école sont préparés et examinés chaque année, comme l'exige la Loi sur l'éducation; • démontrer que les plans d'amélioration de l'école cadrent avec le plan d'éducation provincial; et • surveiller dans quelle mesure les objectifs d'amélioration de l'école sont atteints. 	<p>Dans le secteur francophone, chaque école a un TBÉ qui est directement lié aux plans d'amélioration du district scolaire et du Plan de 10 ans. Le cadre d'amélioration provincial du secteur anglophone a été élaboré grâce à des initiatives de collaboration entre les responsables du Ministère, les districts scolaires et les écoles. Ce cadre comprend un plan d'amélioration de l'école et un processus d'autoévaluation que les écoles doivent déposer en décembre de chaque année. Ce processus comporte un document qui donne un aperçu des indicateurs et des mesures de rendement communs. Jusqu'à présent, le tiers des écoles anglophones de la province ont terminé le processus d'autoévaluation.</p>
<p>En collaboration avec les conseils d'éducation de district, chacun d'entre eux autoévalue son rendement chaque année.</p>	<p>Les districts scolaires procèdent déjà aux comptes-rendus et à des évaluations prévues par les politiques de gouvernance dans un objectif d'amélioration continue. Cet exercice est habituellement réalisé semestriellement ou annuellement. Les districts scolaires francophones et le Ministère révisent leurs plans sur une base trimestrielle.</p>
<p>En consultation avec les districts scolaires, examiner la <i>Loi sur l'éducation</i> à la lumière de l'environnement fonctionnel actuel pour faire en sorte que les attentes soient claires, pertinentes et réalistes.</p>	<p>Le Ministère tient à faire en sorte que la législation reste toujours moderne, pertinente et adaptée aux besoins d'un système d'éducation en constante évolution. Le Ministère a lancé le défi de réduire les lourdeurs administratives en éducation publique, ainsi que <i>Succès chez nous : Un livre vert sur l'éducation au Nouveau-Brunswick</i>.</p>
<p>Développer des normes pour le rendement du personnel enseignant et fournir des outils afin de supporter les districts scolaires dans : l'évaluation régulière du personnel, comme l'exige la Loi sur l'éducation; la prise de mesure pour améliorer le rendement du personnel, au besoin. Présenter publiquement des plans d'amélioration lorsque les résultats d'évaluations montrent que les cibles en lecture, en mathématiques et en sciences n'ont pas été atteintes.</p>	<p>Le Ministère s'est engagé à collaborer avec les districts scolaires pour développer des outils d'évaluation communs à l'intention des enseignants. Ces outils seront développés en consultation avec les acteurs concernés. (septembre 2021)</p>

Recommandations Mise en forme	Mesures prises
Faciliter le repérage des résultats des évaluations provinciales en les affichant en évidence sur son site Web.	En ce qui a trait à la lecture, les objectifs ont été atteints. Les résultats en numératie et en science pour le secteur francophone sont positifs. Ces renseignements sont présentés dans les plans de mise en œuvre du Plan d'éducation de 10 ans et dans les plans d'amélioration des districts scolaires du secteur anglophone.
Rendre compte publiquement du rendement des élèves aux examens nationaux et internationaux sur son site Web et informer le public lorsque les résultats sont disponibles.	Un lien a été ajouté sur la page d'accueil de façon à accéder plus facilement à l'ensemble des résultats des élèves francophones.

Section 2 – Comprend les exercices de la troisième, de la quatrième et de la cinquième année d'activité.

Nom et année de la vérification y compris un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Mises en œuvre
Administration des fonds recueillis par les écoles (2015) (https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Chap4f.pdf) Chapitre 4, pages 85 à 99	7	6

Rapport sur *la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme prévu, en vertu de l'article 18(1) de *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif établira un rapport sur toutes les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance n'a pas reçu de divulgation(s) d'actes répréhensibles pendant l'exercice budgétaire 2019-2020.

Annexe A

Sondage de fin d'études secondaires — Secteur francophone

Que pensez-vous de chacun des énoncés suivants au sujet de votre école?	2015	2016	2017	2018	2019
Mon apprentissage était interrompu par des problèmes de comportement d'autres élèves.	38,0 %	37,5 %	41,9 %	40,0 %	37,2 %
Mon école est un endroit où j'ai un sentiment d'appartenance.	61,4 %	75,0 %	74,4 %	76,1 %	73,2 %
En général, les élèves se comportent bien hors de la salle de classe (p. ex. : dans les corridors, dans l'autobus, sur le terrain de l'école).	79,0 %	78,1 %	76,7 %	74,2 %	71,9 %
La gestion de la discipline y est efficace.	81,3 %	79,3 %	78,3 %	77,8 %	74,9 %
En général, les élèves se comportent bien dans la salle de classe.	89,0 %	88,6 %	87,7 %	87,5 %	86,6 %
Je m'y sentais respecté.	84,9 %	85,1 %	85,0 %	87,3 %	85,2 %
J'ai aimé mon expérience scolaire.	83,3 %	82,9 %	81,4 %	81,8 %	78,4 %
Un adulte y était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	88,4 %	86,5 %	86,2 %	88,2 %	85,4 %
C'est un milieu sécuritaire.	92,6 %	92,7 %	91,7 %	92,2 %	89,7 %

Sondage de fin d'études secondaires — Secteur anglophone

Que pensez-vous de chacun des énoncés suivants au sujet de votre école?	2015	2016	2017	2018	*2019
Mon apprentissage était interrompu par des problèmes de comportement d'autres élèves.	41,5 %	39,6 %	39,2 %	39,4 %	Non disponible
Mon école est un endroit où j'ai un sentiment d'appartenance.	57,0 %	71,5 %	69,0 %	66,7 %	Non disponible
En général, les élèves se comportent bien hors de la salle de classe (p. ex. : dans les corridors, dans l'autobus, sur le terrain de l'école).	59,0 %	62,2 %	58,9 %	58,5 %	Non disponible
La gestion de la discipline y est efficace.	63,6 %	66,7 %	65,5 %	62,3 %	Non disponible
En général, les élèves se comportent bien dans la salle de classe.	76,0 %	78,8 %	78,0 %	76,1 %	Non disponible
Je m'y sentais respecté.	76,3 %	78,0 %	77,6 %	77,9 %	Non disponible
J'ai aimé mon expérience scolaire.	75,4 %	74,9 %	73,7 %	71,3 %	Non disponible
Un adulte y était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	79,9 %	81,0 %	80,4 %	80,0 %	Non disponible
C'est un milieu sécuritaire.	87,9 %	87,4 %	89,3 %	85,1 %	Non disponible

* Le sondage auprès du secteur anglophone n'a pas été réalisé en raison de la pandémie de COVID-19 et de la fermeture des écoles.

Annexe B

Statistiques sur la Direction de la certification des maîtres

Entre le 5 avril 2019 et le 4 avril 2020, la Direction de la certification des maîtres a procédé au traitement des dossiers suivants :

Évaluation initiale des titres de compétence des enseignants (formation en éducation terminée au Nouveau-Brunswick).	269
Évaluation initiale des titres de compétence des enseignants (formation en éducation terminée hors du Nouveau-Brunswick).	156
Renouvellements de certificats provisoires	33
Améliorations du niveau de reconnaissance des titres de compétence des enseignants	193
Certificat d'aptitude à la direction des écoles	65
Attestations de la validité du certificat d'enseignement	241
Copies de certificats d'enseignant	58
Lettres d'expérience de travail	241

Ces données sont fondées sur les droits de traitement des demandes versés à la Direction de la certification des maîtres

Suspensions et révocations réalisées par la Direction de la certification des maîtres

Entre le 5 avril 2019 et le 4 avril 2020, la Direction de la certification des maîtres a pris les mesures disciplinaires suivantes :

Suspension	0
Révocation	0

Ces dates sont fondées sur les données d'envois postaux (pour une plus grande fiabilité).